

Instruction sur la danse; extraits des stes. écritures, des sts. pères, des
sts. conciles, et des théologians les plus recommandables par leur piefé
et leur science. Par un Prétre du Diocèse de Metz
Charleville, Raucourt, 1821.

[Find this Book Online: https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433046094862](https://hdl.handle.net/2027/nyp.33433046094862)

Digitized by Google

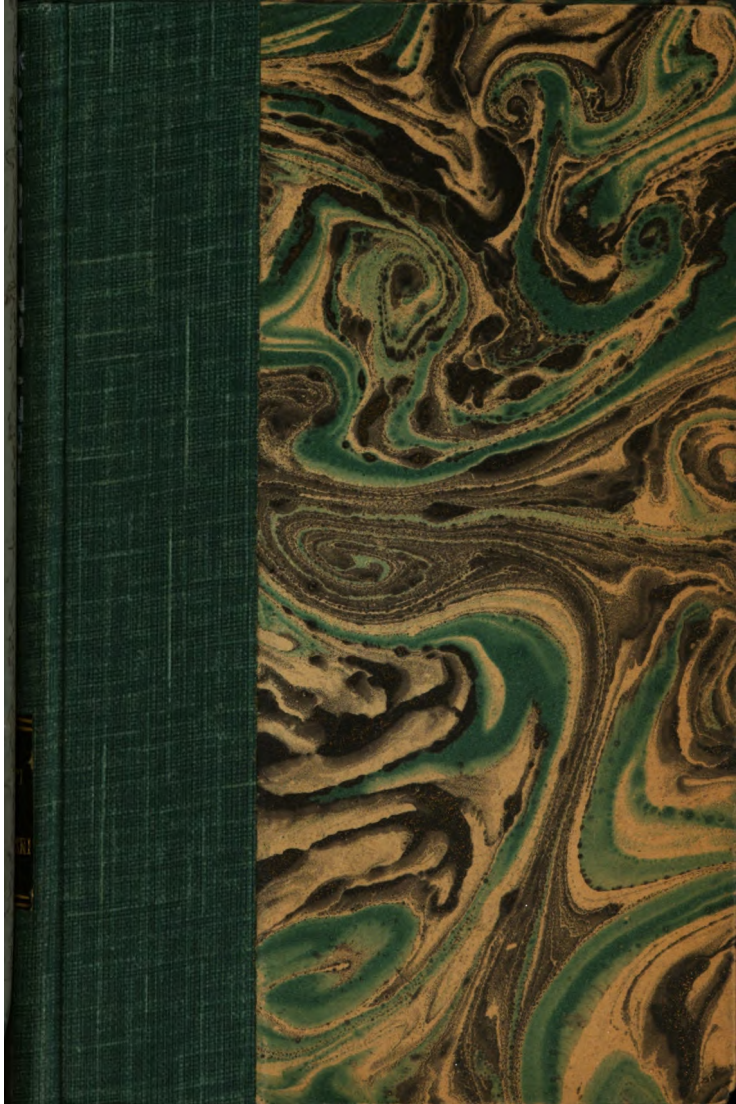
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY



Public Domain, Google-digitized

We have determined this work to be in the public domain, meaning that it is not subject to copyright. Users are free to copy, use, and redistribute the work in part or in whole. It is possible that current copyright holders, heirs or the estate of the authors of individual portions of the work, such as illustrations or photographs, assert copyrights over these portions. Depending on the nature of subsequent use that is made, additional rights may need to be obtained independently of anything we can address. The digital images and OCR of this work were produced by Google, Inc. (indicated by a watermark on each page in the PageTurner). Google requests that the images and OCR not be re-hosted, redistributed or used commercially. The images are provided for educational, scholarly, non-commercial purposes.

Generated at University of Texas at Austin through HathiTrust on 2026-03-28
13:58 GMT



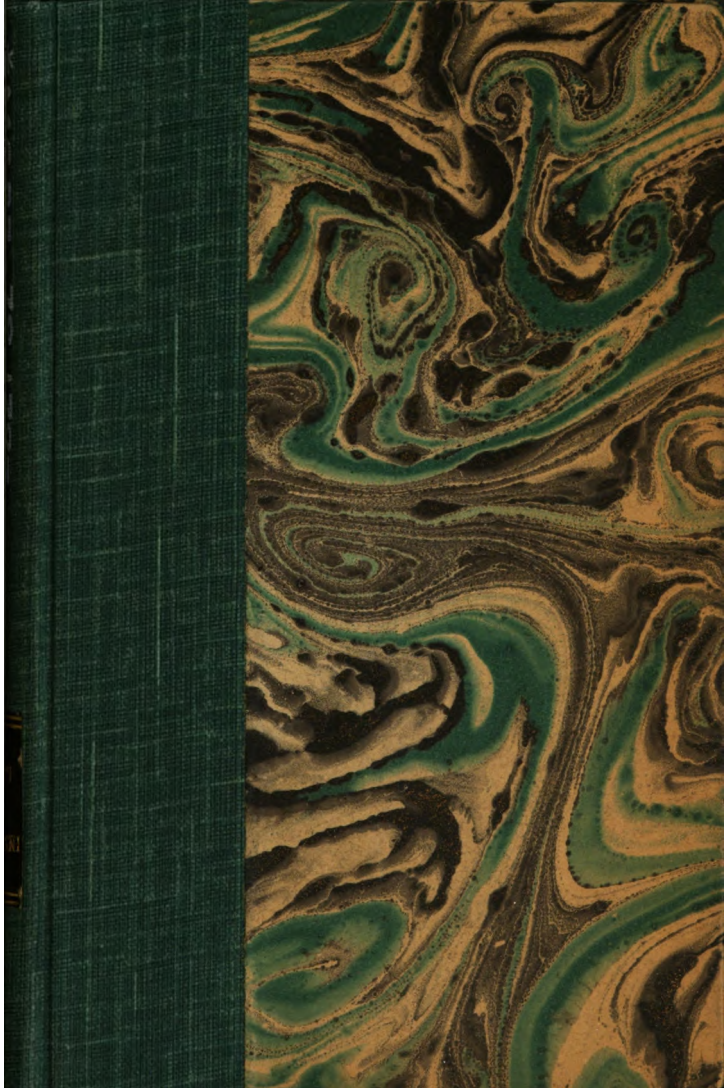
**PAGE NOT
AVAILABLE**

**PAGE NOT
AVAILABLE**

**PAGE NOT
AVAILABLE**

**PAGE NOT
AVAILABLE**

**PAGE NOT
AVAILABLE**



**PAGE NOT
AVAILABLE**

**PAGE NOT
AVAILABLE**

**PAGE NOT
AVAILABLE**

**PAGE NOT
AVAILABLE**

**PAGE NOT
AVAILABLE**





Gift of

New York Public Library

Richard C. Williams

*MERZ
18-1887



The New York
Public Library
FOR THE PEOPLE OF THE CITY OF NEW YORK

INSTRUCTION
SUR
LA DANSE.

LIBRARY OF THE
NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION
1899

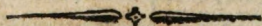
INSTRUCTION

S U R

LA DANSE,

*Extraite des S^{tes}. Ecritures, des S^{ts}.
Pères, des S^{ts}. Conciles, et des
Théologiens les plus recommanda-
bles par leur piété et leur science;*

Par un Prêtre du Diocèse de Metz.



A CHARLEVILLE,
DE L'IMPRIMERIE DE RAUCOURT.

1821.



**The New York
Public Library**
A SPORLISS AND STRONG FOUNDATION

PRÉFACE.

*C*E petit Ouvrage que je donne au Public, n'est autre chose que le précis d'un Traité sur la Danse, qui m'est tombé entre les mains, et que j'ai trouvé trop long et trop érudit pour les personnes à qui il importe le plus de savoir à quoi on doit s'en tenir sur cette matière. C'est ce qui m'a déterminé à en extraire tout ce qui m'a paru solide et touchant, et à y joindre quelques réflexions, pour en faire une instruction courte et à la portée de tout le monde. Puissent les vérités qui y sont développées, fructifier dans le cœur de ceux qui les liront ! Mais on ne doit point oublier que ces vérités ne fructifieront qu'autant qu'elles seront aidées par l'onction du St.-Esprit qui enseigne toute chose, et qui donne la force de pratiquer et d'aimer ce qu'il enseigne : invoquons-le avec confiance ! Esprit de

P R É F A C E,

*vérité, placez-vous dans nos cœurs pour nous instruire et nous toucher! Dissipez, par votre lumière, les ténèbres et les erreurs dans lesquelles les maximes, les exemples et les préjugés du monde ont pu nous retenir jusqu'à présent, en faisant luire à notre esprit la lumière de la vérité, afin que nous fuyons tout ce qui peut vous offenser : et que tout ce qui est vrai, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui est aimable, tout ce qui est d'édification et de bonne odeur, tout ce qui est vertueux, et tout ce qui est louable dans les mœurs, occupe désormais uniquement nos pensées, et éclate dans toutes nos œuvres. (*Philip. ch. 4.*)*



INSTRUCTION

SUR

LA DANSE.



CHAPITRE I^{er}.

Considération générale sur la Danse.

LES danses sont des réunions de personnes de différent sexe, surtout de jeunes garçons et de jeunes filles, qui, au son de quelques instrumens, se livrent ensemble à des mouvemens mesurés pour se procurer et pour donner du plaisir. Ces danses prirent naissance dans les solennités du paganisme, dont elles faisoient le principal ornement. Des troupes d'hommes et de femmes, échauffés par le vin et la

bonne chère, se livroient ensemble à des transports, en chantant des hymnes en l'honneur de Bacchus. Les Egyptiens en enrichirent le culte de leur dieu Apis. Les Hébreux, qui les copièrent autour du veau d'or, commencèrent la fête par un festin, et la continuèrent par des danses licencieuses. On dansa depuis aux chansons sur les places publiques; enfin on y employa des flûtes et d'autres instrumens. Des places publiques elles passèrent sur les théâtres, et delà elles sont entrées dans les palais des princes et des grands. Mais en quelque endroit qu'elles se trouvent, les Saints les ont toujours regardées comme l'ouvrage du démon, qui a fait toutes les pompes et toutes les vanités, pour séduire et pour perdre les ames.

A considérer l'exercice de la danse en lui-même, on le trouvera, sans doute, plus ridicule que dangereux. Qu'y a-t-il, en effet, de plus ridicule que d'aller, revenir, se courber, se relever en cadence, tourner de tous côtés? Si la musique ne

lui prêtoit les charmes de son harmonie ; pour couvrir sa turpitude et sa folie, d'une apparence de décence et de raison , et que l'on vît faire , en silence , les différens mouvemens que l'on fait en dansant , on ne pourroit s'empêcher de s'écrier avec un des plus grands orateurs de l'ancienne Rome, que *pour danser il faut être ivre ou avoir perdu la raison* (a) : *Nemo ferè saltat sobrius, nisi insanus*. En effet , qu'y a-t-il de plus contraire à l'état d'une personne sensée que les mouvemens, les gestes et les sauts que l'on fait en dansant ? Louis Vivez , précepteur de Charles-Quint , rapporte que des Espagnols , qui se trouvoient en France , furent si effrayés de voir des femmes danser , qu'ils prirent la fuite, les *disant et les croyant agitées de quelque fureur extraordinaire*.

Si l'exercice que procure la danse étoit l'unique but de ceux qui la recherchent,

(a) Cicéron.

si elle ne leur offroit que des plaisirs honnêtes et décents, comme ceux que des hommes peuvent se procurer ensemble, en l'absence des femmes, et des femmes ensemble, en l'absence des hommes, elle n'existeroit pas long-tems : pour l'abolir, il suffiroit d'en faire remarquer le ridicule. Mais comme elle fournit aux passions que l'on aime, de puissants moyens de se satisfaire, il n'y a rien qu'on ne fasse pour la défendre; on cherche des raisons au moins apparentes, on s'appuye sur les plus foibles pour se la croire permise. Qu'on y fasse attention, l'on verra que les passions ne soutiennent la danse, que parce que la danse soutient et autorise les passions, et qu'elle ouvre un champ vaste où rien ne les empêche de se développer dans toute leur étendue.

Mais il ne suffit pas d'envisager la danse en elle-même, il faut encore l'envisager dans sa fin et ses circonstances. On voit qu'elle renferme une infinité de dangers qui lui sont tellement inhérents,

qu'on ne sauroit les en séparer sans la détruire entièrement. On voit qu'elle est presque toujours l'écueil de l'innocence, le tombeau de la pudeur, le théâtre de toutes les vanités mondaines et le triomphe de toutes les passions; que c'est un assemblage de tous les dangers du salut, et un précis vif et piquant de toutes les tentations; que tout y est écueil, que tout y est poison : assemblées, objets, entretiens, agitations, instrumens, tout y concourt à séduire l'esprit et le cœur, et à y étouffer tout sentiment de piété (a).

Pourquoi y va-t-on? On y va pour se divertir, pour prendre part et contribuer au plaisir commun, pour donner un libre essort à des passions qu'on a déjà bien de la peine à contenir dans la solitude, et pour se livrer à tous les dangers qu'elle présente.

Quelles sont les personnes qui y vont?

(a) Nicole. -- Essais de morale.

Ce sont des femmes qui, joignant aux graces naturelles l'artifice d'une brillante parure, font tout ce qu'elles peuvent pour se rendre aimables et pour plaire aux hommes. Ce sont des hommes qui font tout ce qu'ils peuvent pour témoigner à ces femmes qu'elles leur plaisent et qu'ils les aiment.

On ne peut disconvenir que, parmi les desirs qui dominent dans le cœur des femmes, celui de plaire est le plus violent; c'est lui qui produit chez elles l'amour de la parure, la jalousie, la vanité; or, ce desir prend une nouvelle force dans les bals. Qu'elles s'examinent à fond, et qu'elles soient sincères, elles conviendront qu'elles n'y vont que pour cela. Parmi le grand nombre d'hommes auxquels elles s'efforcent de plaire, il s'en trouve presque toujours quelques-uns qui leur plaisent à leur tour, et qui leur plaisent trop (a).

(a) Madame le Prince de Beaumont.

Comme

Comme elles déguisent mal l'impression qu'ils font sur elles , et que souvent elles la laissent entrevoir à dessein , ceux - ci en profitent pour leur tenir des discours tendres et lascifs dont elles avalent le poison mortel , et dont elles n'aperçoivent les ravages que quand il n'est plus tems de les arrêter. L'agitation à laquelle on se livre dans les bals, le tumulte qui y règne, le spectacle qu'ils offrent, les plaisirs qu'ils semblent procurer, la licence qu'on affecte de montrer dans ses manières, dans ses regards et dans ses paroles, tout cela échauffe l'imagination, amollit et séduit le cœur, invite la volupté à entrer dans l'ame par tous les sens du corps, en bannit l'amour de Dieu, et y fait entrer doucement et agréablement l'amour du monde et des créatures.

La musique qu'on y entend, multiplie les dangers qui n'y sont déjà que trop grands et trop nombreux; elle semble embellir les objets qui s'y trouvent, pour les rendre plus séduisants. En flattant agréa

B

blement l'oreille, elle remue le cœur, le dispose à recevoir les plus pernicieuses impressions de la volupté. Si, en célébrant dans le lieu saint les bienfaits du Créateur, elle embrase l'ame la plus insensible du feu de l'amour divin ; si, en exprimant dans les combats l'ardeur guerrière, elle communique aux plus timides un courage à toute épreuve ; de même en exprimant dans la danse les transports de l'amour impudique, elle fait passer dans l'ame cette passion funeste, ou la fortifie quand elle s'y trouve déjà.

Les Théologiens ont-ils tort d'appeler la danse un égoût infect de jalousies, de rivalités, de bouffonneries, de railleries, de querelles et d'obscénités ; une école de vice où on apprend l'art de se corrompre et de corrompre les autres ; où la vertu n'oseroit paroître sans courir risque de se flétrir à l'air contagieux qu'on y respire.

Si une religieuse s'oublioit jusqu'au point de se produire dans les bals, une conduite aussi imprudente ne causeroit-elle point

un scandale affreux, et ne fourniroit-elle point matière aux plus malignes et aux plus tristes réflexions ? Si cette personne, diroit-on, ne cache point, sous des dehors de modestie, un cœur corrompu et disposé à se livrer aux plus honteux désordres, elle ne sera pas long-tems sans s'appercevoir qu'il n'est guère possible de se jeter dans le sein de la corruption et dans les plus séduisantes tentations, sans en ressentir les plus terribles atteintes, et sans se corrompre ; fût-elle une chaste colombe, elle aura bientôt toute la malice du serpent impur.

Ne blâmeroit-on pas une personne qui, ayant communié le matin, iroit au bal le soir ? Pourroit-on s'empêcher de dire qu'elle n'a été recevoir son Créateur dans le lieu saint, que pour aller un instant après dans ce lieu profane, le fouler aux pieds et l'immoler au démon ? Trouveroit-on des expressions assez énergiques pour rendre l'indignation qu'on en ressentiroit ?

Si, de l'aveu de tout le monde, les

B 2

danses et les bals sont dangereux et criminels pour une religieuse et pour une personne qui a reçu le pain des forts, peuvent-ils être innocens et sans danger pour une personne qui les aime passionnément, qui s'y produit avec tout l'attirail d'une pompe mondaine, avec cet air de légèreté qui caractérise une danseuse de profession, qui n'a que peu ou point d'amour de Dieu, peu de crainte de l'offenser, peu de zèle pour son salut? N'est-il pas évident qu'une personne volage et dissipée y court de bien plus grands dangers, qu'une ame sainte, ennemie des vanités et des folies du monde, et profondément enracinée dans l'amour de Dieu? Celle-ci tombe et meurt du coup qui n'a fait qu'ébranler et blesser grièvement la première.

Quiconque connoît le prix de la chasteté, qu'un regard trop libre, qu'un simple desir peut faire perdre, et la violence des passions qui conspirent toujours contre elle; sonviendra qu'il n'est pas possible d'aller

à la danse, sans exposer cette vertu aux plus grands dangers; qu'on n'en sort jamais sans l'avoir perdue, ou au moins sans lui avoir nui.

Si la danse est dangereuse pour tout le monde, elle l'est encore bien plus pour les jeunes gens, en qui les passions font d'autant plus de ravages qu'elles sont plus vives et qu'ils prennent moins de précautions pour les réprimer; car pour réprimer ses passions, il faut d'abord fuir les occasions qui les font naître, leur refuser les alimens qui les entretiennent; ce sont là des moyens que les jeunes gens ne veulent pas employer, quoiqu'ils sachent bien que rien n'est plus propre à fomentier et à fortifier leurs passions que la fréquentation des bals, où tout brille, où tout séduit; ils ne laissent pas que de les fréquenter le plus souvent qu'ils peuvent. Les jeunes filles n'y paroissent qu'après avoir consacré à leur parure tout ce que l'art et la nature ont de plus dangereux et de plus séduisant, pour attirer les regards des jeunes

B 3

garçons. Les jeunes garçons n'y vont que pour tendre des pièges à la chasteté des jeunes filles. Les entretiens tendres et voluptueux qu'ils ont entr'eux, font couler dans leurs cœurs un poison doux et agréable qui y détruit toute pudeur. Si les effets de ce poison ne se font pas sentir sur-le-champ, pour être plus tardifs, ils n'en sont pas moins redoutables. Au sortir de ces assemblées profanes, dit St. Antonin, mille sales pensées les suivent pas à pas; ils sentent que leur imagination se dérobe à eux-mêmes, pour retourner dans ces cercles de lubricité. Les objets qu'ils ont vus, les entretiens qu'ils ont entendus, les caresses reçues et données viennent s'offrir à leur esprit, le séduisent, et leur font constamment naître le désir d'y retourner; ils y retournent en effet toutes les fois que l'occasion se présente. Delà, l'oubli des devoirs, l'indifférence qu'ils montrent pour la religion, le mépris qu'ils manifestent pour toutes les pratiques de piété. Doit-on s'étonner des malédictions lan-

cées par le Seigneur , contre la danse des filles de Sion, et la vanité de leurs parures. Elles sont menacées avec le peuple qui les a suivies dans cet exercice inventé par le démon, de devenir la proie et le jouet du vainqueur, et de tous les malheurs que la guerre et la captivité entraînent (a).

Pour réprimer les passions, il faut employer la vigilance, la prière, la mortification et la pénitence; mais les jeunes gens regardent ces vertus comme étrangères à leur âge. La vigilance exige que l'on évite le péché et les occasions du péché; mais les jeunes gens, qui vont à la danse, s'exposent à une multitude de dangers dont un seul suffiroit pour leur faire faire naufrage dans la vertu. Dina, fille de Jacob et de Lia, poussée par une curiosité indiscrete, se rendit dans la ville de Sichem pour voir danser. Dieu,

(a) Isaïe. 3.

pour la punir de sa curiosité, et pour apprendre aux filles de tous les siècles qu'elles ne sauroient éviter avec trop de soin les occasions du péché, permit que le fils d'Hémor, Roi de ce pays, la vît et conçût pour elle une passion démesurée dont elle fut la malheureuse victime. Il avoit protégé, contre de tels dangers, Sara et Rebecca, aïeules de Dina, parce qu'elles ne les avoient pas recherchés; mais il ne protégea pas Dina, parce qu'elle s'étoit exposée, contre son ordre, à un danger qu'elle pouvoit et qu'elle devoit éviter. C'est ainsi que Dieu abandonne les jeunes personnes qui se produisent dans les bals avec des intentions évidemment plus mauvaises que celles qu'avoit Dina. S'il les fortifie contre les tentations qu'elles éprouvent malgré elles, il leur retire ses secours quand elles les recherchent par choix; *quiconque aime le péril, dit-il, y périra*; on l'aime quand on le cherche; c'est vouloir sa perte que d'aller à la danse, où tout est péril. Si,

comme le reconnoît le Sage, on ne peut conserver la chasteté sans la grâce de Dieu ; si Dieu ne l'accorde qu'à ceux qui la lui demandent sincèrement, peut-on la lui demander quand on se dispose à aller au bal ? et, quand même on la lui demanderoit, quel cas pourroit-il faire d'une telle demande ? Il ne nous commande pas seulement de lui demander sa grace pour éviter le péché, mais il nous ordonne encore impérieusement de fuir les occasions du péché.

De cette considération générale sur les danses, qui seule devoit suffire pour en faire voir le danger et pour les bannir de tous les lieux où on fait profession de christianisme, passons au détail des preuves qui viennent à l'appui de cette vérité. Je tire ces preuves des Saintes Ecritures, des Saints Pères, des Saints Conciles, et des Théologiens les plus recommandables par leur piété et leur science.

Nous espérons que ces preuves réunies

éclaireront l'esprit et toucheront le cœur des personnes qui ne soutiennent les danses que parce qu'elles n'ont jamais assez réfléchi sur les maux dont elles sont la cause et l'occasion.

CHAPITRE II.

Les Danses condamnées par les Saintes Ecritures.

LES Saintes Ecritures défendent de regarder trop attentivement les personnes d'un sexe différent, de converser trop familièrement, et d'agir trop librement avec elles. Or, tout cela se trouve dans les danses, non comme un accessoire, mais comme en étant le fond et l'essence.

Ne regardez pas une femme volage dans ses desirs, dit l'Esprit-Saint (a),

(a) Ecclés. 9.

de peur que vous ne tombiez dans ses filets : n'arrêtez point vos regards sur une fille, de peur que sa beauté ne vous devienne un sujet de chûte : plusieurs se sont perdus par la beauté d'une femme ; car c'est par-là que la concupiscence s'embrase comme un feu. Quiconque (a), dit Jesus - Christ, regarde une femme avec un mauvais desir pour elle , a déjà commis l'adultère dans son cœur. Combien ne com- met-on point d'adultères de ce genre dans les danses , où on ne va que pour voir et être vu , et pour donner aux autres et recevoir d'eux les plus funestes impres- sions par les gestes licencieux , par les regards tendres et voluptueux qu'on se permet ; par la pompe d'une parure sé- duisante , qui couvre à peine le corps , ou qui , en laissant entrevoir ce qu'elle semble cacher, est plus propre à enflammer

(a) Math. 5.

les desirs que la nudité même. Si tous les chrétiens doivent, à l'exemple du saint homme Job, faire un pacte avec leurs yeux, pour ne point leur accorder la liberté de regarder trop attentivement une vierge, de peur que sa beauté ne soit pour eux un sujet de chute (a), il ne leur est pas possible d'avoir cette réserve dans les danses, puisqu'ils ne pourroient s'y livrer sans regarder attentivement les personnes avec lesquelles ils dansent, puisque c'est-là la première leçon que des maîtres donnent à leurs élèves.

Le Saint - Esprit ne nous défend pas seulement de fréquenter une danseuse, et d'arrêter nos regards sur elle; il nous défend encore de l'écouter, et de nous entretenir avec elle, de peur que nous ne venions à périr par la force de ses charmes; *car l'entretien de cette femme brûle comme un feu. Comme le ver*

(a) Job. 31.

s'engendre

s'engendre dans les vêtements, de même l'iniquité de l'homme vient de la femme (a); c'est-à-dire que, comme le ver qui se forme dans les vêtements, ne s'apperoit que quand le mal est fait, de même le mal spirituel, qui naît des conversations trop fréquentes et trop familières avec les personnes de différent sexe, ne s'apperoit pas d'abord, parce qu'il n'est encore que dans les pensées et les desirs, mais il ne tarde pas à se manifester dans les actions. C'est pour cette raison qu'il ajoute, qu'un homme qui vous fait du mal, vaut mieux qu'une femme qui vous fait du bien, et qui devient pour vous un sujet de honte et de confusion. En effet, la méchanceté d'un homme peut exercer notre patience et nous donner occasion d'acquérir des mérites devant Dieu, tandis que les manières douces et agréables d'une femme,

(a) Ecclési. 42.

même vertueuse , peuvent très - souvent devenir pour nous un sujet de chûte. *Ne vous laissez point aller à ses artifices* , dit le Sage (a) ; *ses lèvres sont comme le rayon d'où coule le miel , son gosier est plus doux que l'huile ; mais la fin est plus amère que l'absinthe , et perçante comme l'épée à deux tranchants ; ses pieds descendent dans la mort , ses pas s'enfoncent jusqu'aux enfers : ils ne vont point par le sentier de la vie ; ses démarches sont vagabondes et impénétrables : éloignez-vous d'elle. Mais aller danser avec elle , n'est-ce pas marcher dans la même voie qu'elle ? N'est-ce pas suivre ses démarches vagabondes ? N'est-ce pas participer à ses iniquités ? N'est-ce pas s'enfoncer avec elle jusqu'aux enfers ?*

Enfin , le St.-Esprit défend les manières trop libres avec les personnes de différent sexe , et dit , qu'il n'est pas plus possible

(a) Prover. 5.

de se les permettre sans se souiller, que de cacher du feu dans son sein, que de marcher pieds nus sur des charbons ardens sans se brûler. *Ne vous asseyez point, ne buvez point, ne disputez point avec une femme*, dit-il, *de peur que votre cœur ne se tourne vers elle, et que votre affection ne vous fasse tomber dans la perdition* (a). Peut-on se permettre l'exercice de la danse, et sur-tout de cette danse qu'on appelle *Valse*, avec des personnes de différent sexe, sans prendre sur elles des libertés infiniment plus dangereuses que celles que défend ici l'Esprit-Saint? N'est-ce pas affranchir l'impureté de la honte qui la retenoit dans les ténèbres, pour la produire sous les yeux d'une foule de spectateurs qui en sont assez infectés pour applaudir à ses ravages? Ne peut-on pas dire de la *Valse*, qu'elle entretient et

(a) Ecclés. 9.

fortifie la corruption qui l'a fait naître, qu'elle fait expirer la pudeur dans le cœur des jeunes gens, à l'heure même qu'ils s'y livrent, et qu'elle est un poison violent qui donne sur-le-champ le coup de la mort ?

La danse ne renferme pas seulement de grands dangers pour notre salut, elle nous met encore dans l'impossibilité de suivre les avis que nous donne Jesus-Christ et ses Apôtres. Jesus-Christ nous recommande *de prier et de veiller en tout tems, afin que nous ne tombions point dans la tentation* (a). L'Apôtre St.-Pierre nous ordonne d'être toujours sur nos gardes, de peur que nous ne soyons surpris par le démon qui tourne autour de nous pour nous dévorer. Or, c'est certainement pendant le tems de la danse que le démon est plus occupé à tourner autour des ames pour les perdre,

(a) Math. 26.

et où il lui est plus facile de les faire tomber dans le péché. C'est-là aussi un tems où la prière et la vigilance sont plus nécessaires ; mais tout ce qu'on y voit, tout ce qu'on y entend, tout ce qu'on y ressent, en ôte jusqu'à la pensée. L'ame est tellement émue qu'elle n'est plus à elle-même, et se trouvant d'ailleurs dans les occasions les plus périlleuses, elle invite en quelque sorte le démon à venir prendre possession d'elle, comme d'un bien qui lui est échu en partage. St. - Paul nous recommande de ne point livrer nos membres au péché ; c'est ce que fait une personne qui emploie à la danse des pieds que Dieu ne lui avoit accordés que pour marcher décemment, que pour aller où son devoir et ses besoins l'appellent. Que l'on s'examine bien au sortir des danses, et l'on reconnoîtra que les passions sont plus animées, que les tentations sont plus fortes et plus fréquentes, et qu'on a moins de force pour leur résister. J'en prends à témoin les personnes qui ont autrefois

C 3

aimé ce pernicieux divertissement, mais que la grace a touchées; elles avouent, en gémissant, qu'elles y ont commis et vu commettre à d'autres beaucoup de fautes.

N'aimez point le monde, dit St.-Jean, ni ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du père n'est point en lui; car tout ce qui est dans le monde, est ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie, ce qui ne vient point du père, mais du monde. Si la concupiscence ne vient point de Dieu, tout ce qui la fait naître, tout ce qui la fortifie n'est point de Dieu, mais du monde. Or, rien n'est plus propre à faire naître et à fortifier la concupiscence que les danses lascives auxquelles on se livre aujourd'hui. Les danses ne viennent donc point de Dieu? elles viennent donc du monde, qui ne pouvoit inventer un divertissement plus dangereux ni plus propre à séduire et à

perdre les âmes. Ceux qui se livrent passionnément à ce divertissement, n'appartiennent point à Jésus-Christ, dont les maximes sont contraires à celles du monde, dont toute la morale est une condamnation manifeste de la danse.

Fuyons la danse comme l'écueil de la chasteté ! Dieu a permis que plusieurs forts y échouassent, pour apprendre aux foibles que le plus sûr moyen d'éviter le mal, est d'en éviter les occasions. Nous ne sommes pas plus saints que David, plus sages que Salomon, plus forts que Samson ; on sait combien les occasions où ils se sont trouvés leur ont été funestes. La vue de Bethsabée, femme d'Urie, a fait tomber David dans l'adultère ; la trop grande complaisance de Samson pour Dalila lui fit perdre ses forces, et le fit tomber au pouvoir de ses ennemis ; les femmes étrangères que Salomon aima, corrompirent son cœur et le firent tomber dans l'idolâtrie. Qui ne doit point trembler

à la vue de ces exemples effrayans (a)? *Si votre œil droit et votre main droite vous scandalisent*, dit Jesus - Christ, *arrachez cet œil, coupez cette main, et jetez-les loin de vous.* Il est évident que Jesus-Christ, en désignant la main droite et l'œil droit, a voulu nous faire comprendre qu'on doit le sacrifice de ce qu'on a de plus cher et de plus précieux pour se préserver du péché. En ajoutant qu'on doit jeter cette main et cet œil loin de soi, il nous fait entendre que nous ne saurions mettre une trop grande distance entre nous et ce qui peut nous porter au péché, qui est le plus grand de tous les maux.

Comme la retenue dans les paroles, dans les regards et dans les manières est le seul rempart de la chasteté, un chrétien, qui est jaloux de conserver cette précieuse vertu, doit donc s'interdire les bals et les danses où il lui est impossible de garder cette retenue.

(a) Marc. 9.

Je sais que les partisans de la danse ont coutume de se prévaloir de l'exemple de David qui dansa devant l'arche du Seigneur. Mais David ne dansa point par amour de la volupté, dit St.-Ambroise, mais par esprit de religion, non point pour fortifier ses passions, mais pour donner plus d'éclat et de publicité à l'amour et à la reconnoissance dont il étoit pénétré pour son Dieu, qui mettoit, en ce moment, le comble à ses vœux; non point pour se faire admirer des spectateurs, mais pour s'humilier et s'abaisser devant Dieu, devant qui tout doit s'anéantir et disparaître. Peut-on comparer les danses d'aujourd'hui avec l'action humble de David? Va-t-on aux danses pour s'humilier devant le Seigneur, pour rendre hommage à sa grandeur et à sa majesté, pour lui témoigner sa reconnoissance pour tous les bienfaits qu'on tient de sa libéralité? Y chante-t-on de saints cantiques qui élèvent l'ame? N'y entend-on pas au contraire des airs lubriques, des chansons licencieuses qui la plongent dans

la boue du péché, et qui lui inspirent l'amour des créatures? Les hommes ne s'y trouvent-ils pas avec les femmes? Ne s'y permet-on point des embrassemens lascifs, des discours dissolus, des libertés indécentes? C'est donc se faire illusion que de prétendre autoriser des danses où l'on ne pense nullement à Dieu, par l'exemple de David, dont la danse n'exprimoit que les sentimens de la plus vive religion.

CHAPITRE III.

Les Danses condamnées par les Saints Pères et les Docteurs de l'Eglise.

LES Saints Pères qui ont été chacun dans leur tems les organes de l'Eglise, ont parlé avec force contre les danses. Les jeunes filles qui recherchent la danse, dit St.-Basile, oublient la crainte de Dieu, méprisent les feux de l'enfer : loin de s'occuper, dans la retraite, du jour terrible où les cieux s'ou-

vriront , et où le juge souverain des vivants et des morts descendra , pour rendre à chacun selon ses œuvres ; loin de s'appliquer à purifier leurs cœurs de toute mauvaise pensée , et effacer , par leurs larmes , les péchés quelles ont commis , elles secouent le joug du Seigneur , elles foulent aux pieds sa loi sainte , elles ôtent de dessus leurs têtes le voile dont la décence exige qu'elles soient toujours couvertes ; elles s'exposent , sans pudeur , aux yeux des hommes : elles ont elles-mêmes un regard hardi , se livrent à des ris immodérés et à des mouvements qui ne conviennent ni à leur âge ni à leur sexe , s'agitent comme des personnes qui sont dans des transports de frénésie , et excitent par là les passions des jeunes garçons pour elles. Soit qu'elles en aient l'intention , soit qu'elles ne l'aient pas , elles n'en sont pas moins coupables , parce que le mal n'en existe pas moins. C'est par la danse , s'écrie St.-Jean Chrysostôme , que la fille d'Hérodias surprit le cœur d'Hérode , qui eut la folie de lui promettre , pour prix

de sa danse, tout ce qu'elle lui demanderoit ; elle eut la cruauté de lui demander la tête de St.-Jean-Baptiste. C'est le diable, dit encore le même Père, qui la fit danser avec tant de graces (a) et qui fit tomber Hérode dans ses pièges ; car il se trouve par-tout où il y a des danses ; ce sont les jeux où il se plaît davantage, et où il éprouve la plus grande facilité à perdre les ames. Si les danses d'aujourd'hui ne causent pas la mort de St.-Jean-Baptiste, comme la danse de la fille d'Hérodias, elles causent une mort bien plus funeste aux membres de Jesus-Christ. Ceux qui dansent maintenant, ne demandent pas qu'on leur apporte, dans un plat, la tête du St. Précurseur, mais ils demandent, pour le démon, les ames de ceux qui sont présents. Si la fille d'Hérodias ne se trouve pas aux danses d'aujourd'hui, le démon qui dansa alors, en quelque sorte, en elle, les anime, et entraîne captives

(a) Homil. 48, in Math.

les

les âmes qu'il y rencontre. Cet esprit de ténèbres, dit St.-Augustin, prend, selon la différence des tems, différentes formes pour attaquer les chrétiens. Il avoit pris la forme d'un lion furieux, lorsqu'il pousoit les princes infidèles à les faire périr sur les échafauds, sur les bûchers et sur les chevaux. Après les persécutions il prit la forme du serpent qui s'applique à les séduire et à les tromper ; comme il ne peut plus exercer sa cruauté sur leurs corps, il déchire leurs âmes par les danses et les impudicités ; et, pour mieux lancer son venin mortel, il se cache et se glisse sous l'herbe des plaisirs mondains, dit le savant Gerson. Avec quelle adresse ne nous trompe-t-il pas, dit St.-Ephrem (a), et ne nous persuade-t-il pas de faire le mal au lieu du bien ; d'abandonner les danses aujourd'hui pour les reprendre demain ; d'être aujourd'hui fervents chrétiens, et demain payens,

(a) Catalog. Script. Ecclesiasti.

impies, apostats, ennemis de Dieu ? Ne vous y trompez pas, on ne peut servir deux maîtres à-la-fois ; on ne peut servir Dieu et danser avec le démon. Souvenons-nous que le Seigneur a dit : *Malheur à vous qui êtes dans la joie, parce que vous serez un jour dans l'affliction et dans les pleurs !* Pourquoi vous tant agiter pour vous procurer des plaisirs ? Un seul accès de fièvre peut y mettre fin : une seule heure peut vous séparer pour toujours des personnes avec qui vous avez coutume de danser. En une seule heure ces pieds que Dieu vous avoit donnés pour marcher modestement, et dont vous faites un si mauvais usage, peuvent être sans mouvement et défigurés par la mort. Alors tous ceux qui auront été les compagnons de vos divertissemens, se retireront et vous abandonneront. Il n'y aura plus, près de vous, que les démons à qui vous aurez obéi, et qui n'attendront que le consentement du Seigneur pour entraîner votre malheureuse ame dans le lieu des supplices qui lui sont pré-

parés. Car après s'être diverti avec les démons dans les danses, on ne mérite pas d'aller se réjouir avec les Anges dans le Ciel.

Le démon, dit Tertulien, ne conduit plus au temple des idoles, mais au bal, où on voit des statues animées, des idoles vivantes qui s'étudient par tous les charmes à séduire le cœur et à le faire apostasier. Aussi ne trouve-t-on jamais de chrétiens dans ces assemblées profanes; si on en trouve, c'est une marque qu'ils ne sont plus chrétiens. Or, ce qui blessait la conscience des premiers chrétiens, peut-il être permis aux chrétiens de nos jours? Notre sainte Religion n'est-elle pas aussi invariable dans sa morale que dans ses dogmes?

La danse, dit St.-Charles, est une invention ingénieuse pour corrompre les mœurs; elle est la cause des pensées déshonnêtes, des paroles impures, des adultères, des plus honteuses actions d'impureté, des querelles, des meurtres; elle détourne beaucoup de personnes des offices divins, de la

D 2

prière, des saintes lectures, des instructions dont le plus grand nombre a un grand besoin. On ne peut y aller, dit encore ce saint Archevêque, sans que Dieu n'y soit grièvement et fréquemment offensé. Peut-on désirer son salut et s'exposer à tant et à de si grands maux, qui sont les malheureux fruits de la danse (a) ?

CHAPITRE IV.

Les Danses condamnées par les saints Conciles.

LE Concile de Laodicée, tenu dans le quatrième siècle, permet de faire aux nôces un repas, où tout se passe décemment ; mais il défend les danses, *parce que*, dit-il, *on ne peut éviter d'y pécher. Il faut abolir la coutume irréli-*

(a) Actes des Conciles de Milan,

gieuse qui s'est introduite aux fêtes des Saints, où on ne doit aller que pour prier, dit le Concile Romain, tenu en 826, et non pour danser, ni pour chanter des chansons honteuses; parce que ceux qui y vont avec des intentions si peu droites et si peu saintes, s'en retournent chargés d'un grand nombre de péchés qu'ils y ont commis. Nous condamnons, disent les Pères du Concile de Rouen, et réprouvons les jeux mauvais et déshonnêtes, et les danses, comme étant pleines de folies, tout ce qui porte à l'impureté, et tout ce qui n'est qu'une profanation des saints jours de fêtes.

Nous défendons les danses, sous peine d'excommunication, disent les Pères des Conciles de Tour et d'Aix, parce qu'il est contre toute raison et contre tout ordre, qu'en des jours qui sont consacrés à apaiser la colère de Dieu, les fidèles se laissent détourner par les artifices et les attraits du démon, des

divins offices et des prières qu'ils doivent faire pour obtenir le pardon de leurs péchés.

Le Concile de Narbonne, tenu dans le dix-septième siècle, défend la danse, principalement les jours de fêtes, *de peur*, dit-il, *que Dieu ne se plaigne de la manière dont nous célébrons nos fêtes, comme il se plaignoit autrefois des Juifs au sujet des leurs, en leur déclarant par la bouche du prophète Isaïe : votre encens m'est en abomination ; je ne puis souffrir vos sabbats et vos autres fêtes où il n'y a qu'iniquité ; c'est-à-dire, je déteste vos fêtes, quoiqu'elles viennent de moi ; elles ne servent plus à m'honorer ; mais elles sont à vous par l'indigne profanation que vous en faites, et les dérèglements auxquels vous vous livrez.*

Si les Conciles que je viens de citer, insistent plus particulièrement sur la circonstance du Dimanche et des Fêtes, pour défendre les danses, c'est parce qu'on ne se livroit autrefois à ces pernicious diver-

tissemens que pendant les Dimanches et les Fêtes, comme cela se fait encore aujourd'hui dans les campagnes; mais les raisons pour lesquelles ils les défendoient, n'existent pas moins pour les autres jours que pour les Dimanches et Fêtes, puisqu'en tous tems elles sont la source d'une infinité de désordres, et qu'on y court les mêmes dangers.

CHAPITRE V.

Les Danses condamnées par les Evêques et par les Théologiens.

DANS tous les tems les Evêques les plus éclairés et les plus zélés ont donné des instructions pastorales, pour exhorter les fidèles à éviter les danses. Vialat De Hersé, Evêque de Châlons, si connu par sa piété et par son savoir, ne fut pas plutôt à la tête de son diocèse, qu'il écrivit à tous ses Curés une lettre circulaire, pour les exhorter

à déployer contre les danses tous les efforts de leur zèle et toutes les ressources de leur ministère. Il leur recommande de refuser l'absolution à ceux pour qui elles sont une occasion prochaine de péché, à moins qu'ils ne promettent de les quitter, et ne les quittent en effet après l'avoir promis; de les reprendre souvent en public, dans la chaire de vérité; en représenter vivement les suites funestes, et se faire une muraille d'airain pour s'y opposer et en arrêter la cours.

Le savant Gerson dit que tous les péchés se trouvent rassemblés dans les danses, et que la fragilité humaine est si grande, qu'elles deviennent le principe presque inévitable d'une multitude de fautes (a). Le Catéchisme du Concile de Trente dit qu'elles ne portent pas moins à l'impureté que les mauvais livres et les mauvaises chansons. Vincent de Beauvais dit qu'on y péche

(a) Tom. 3, page 921.

par tous ses membres qu'on immole à l'impudicité; que le tems de la vie n'est pas le tems de se divertir, et surtout par un divertissement aussi dissipant que la danse, mais le tems de gémir et de pleurer; et que les danses sont un culte rendu au démon, qui en est l'inventeur, et qui y excite.

Saint Antonin, Archevêque de Florence, dit que ceux qui se livrent à ce funeste divertissement, marchent dans le chemin du démon, et se trouveront un jour avec lui en enfer, où ce chemin aboutit. On lit dans l'Apocalypse, ajoute ce St. Archevêque, que l'Ange ayant sonné de la cinquième trompette, le puits de l'abîme s'ouvrit : il s'éleva du puits une fumée semblable à celle d'une fournaise; il sortit de cette fumée des sauterelles qui se répandirent sur toute la terre, et qui reçurent le pouvoir de piquer comme les scorpions de la terre. Ces espèces de sauterelles étoient semblables à des chevaux préparés pour le combat; elles avoient sur

la tête comme des couronnes d'or, des cheveux, comme des cheveux de femme, et des dents, comme des dents de lion. Ces sauterelles sont les personnes qui dansent; le puits de l'abîme d'où ces sauterelles sortent, est le fond de l'enfer, parce que l'amour de la danse est inspiré par les démons, dont l'enfer est la demeure. La fumée de la grande fournaise d'où sortent les sauterelles, représente les vapeurs spirituelles et les effets de la concupiscence et de l'impudicité qui ont donné naissance aux danses. Les sauterelles qui avoient comme des couronnes d'or et des cheveux de femme, et qui étoient semblables à des chevaux préparés au combat, signifient que les démons se servent des personnes de l'autre sexe qui dansent, et qui, pour danser se parent avec plus de soin que dans toute autre occasion, pour attaquer et séduire les serviteurs de Dieu.

Ceux qui se livrent à ce pernicieux divertissement, dit encore le même Saint, se déclarent par-là même les ennemis de J. C.;

car ils agissent contre ses commandemens ; et contre les sacremens qu'il a institués pour la sanctification des pécheurs. D'abord ils agissent contre le baptême , parce qu'ils violent les promesses solennelles qu'ils ont faites de renoncer au démon, à ses pompes, à ses œuvres. Peut-on danser sans suivre le démon qui y porte, sans s'attacher à ses pompes, sans faire ses œuvres, qui sont les péchés? Ils agissent contre le Sacrement de Confirmation, parce qu'après avoir été marqués du sceau de Jesus-Christ, ils le déshonorent par les gestes et les postures indécentes de leur danse, et annoncent par là qu'ils se font gloire de porter le sceau et le caractère du démon, de qui vient tout ce qui est immodeste. Ils agissent contre le Sacrement de Pénitence, parce qu'ils mettent obstacle à la douleur et au repentir qu'ils doivent avoir pour s'en approcher, ou après s'en être approchés. Ils agissent contre le Sacrement d'Eucharistie, parce qu'après avoir reçu Jesus-Christ, ils vont le crucifier de nouveau dans ces assemblées

mondaines. Ils agissent contre le Sacrement de Mariage , parce que la danse fait naître en eux des pensées et des desirs contraires à la fidélité conjugale.

Oh ! si quelqu'un vous ouvroit les yeux pour voir le grand nombre de démons qui sont mêlés parmi ceux qui dansent , dit le Cardinal Bellarmin ; oh ! si quelqu'un pouvoit vous faire apercevoir avec quel empressement ils s'approchent de ceux et de celles qui se trouvent dans les assemblées des danses , et comment ils sont appliqués à jeter dans le cœur des hommes à l'égard des femmes , et des femmes à l'égard des hommes , les étincelles , ou plutôt les flammes de l'amour impudique , pour faire de leurs cœurs une fournaise de concupiscence ; oh ! si vous pouviez voir comment ces esprits de malice se réjouissent à la vue de ceux qu'ils ont engagés dans le péché , vous ne vous trouveriez jamais dans les bals et dans les danses , et vous les fuiriez avec horreur.

Fuyez , ajoute-t-il , la société de ces esprits

esprits immondes, qui tournent sans cesse autour de ceux qui se trouvent dans les danses, pour allumer dans leurs cœurs le feu de la volupté. Si on ne peut mettre de la paille dans le feu sans qu'elle brûle, un jeune homme ne peut danser avec une jeune fille, sans ressentir les étincelles d'une flamme impure. Si l'adultère et la fornication sont un mal, la danse qui y conduit naturellement, ne peut-être innocente (a).

En effet, il n'y a rien dans les danses qui ne porte au crime et qui ne passe les bornes de l'honnêteté, dit un des plus beaux génies du quatorzième siècle (b); elles offrent un spectacle qui ne peut que déplaire à des yeux chastes; l'agitation des mains, les mouvemens trop légers des pieds, la dissipation et la hardiesse des regards, montrent qu'il y a dans l'ame

(a) Bellarmin. Sermons.

(b) Pétrarque, des remèdes contre la bonne et la mauvaise fortune. DIALOGUE 24^e.

E

quelques déréglemens secrets; les moindres indices manifestent souvent ce qu'il y a de plus caché dans le cœur. Les mouvemens du corps, la manière d'être assis ou couché, les gestes, les ris, la démarche, les discours, sont autant de signes auxquels on reconnoît ce qui se passe dans l'ame. Ceux qui ont quelque amour pour la modestie, ne doivent rien laisser paroître d'efféminé en eux, et ne doivent point se livrer à un divertissement qui est comme le prélude de l'impureté; car en dansant, on pense moins au plaisir présent qu'à celui que l'on se promet dans la suite : la liberté qu'on donne à ses mains, à ses yeux, à sa langue; la mollesse du chant, les ténèbres de la nuit chassent la retenue qu'inspire la pudeur; et lâchent la bride aux passions. Ôtez toute impudicité, et vous aurez bientôt détruit les danses. C'est la légèreté de l'esprit qui rend le corps si léger, et qui lui donne la facilité de se tourner de tous côtés. De sorte que c'est proprement au

danses qu'on peut appliquer cette parole du Psalmiste : *les impies marchent en tournant. In circuitu impii ambulans.*

M. De Noailles, Evêque de Châlons, voulant donner à son peuple une instruction contre les danses, consulta un homme qui, par caractère et par état, étoit loin de condamner les divertissemens permis; je veux parler du Comte De Bussy-Rabutin, si célèbre par son esprit et ses disgraces. « J'ai toujours cru » les bals dangereux, dit-il; ce n'a pas » été seulement ma raison qui me l'a » fait croire, ça encore été mon expérience; et quoique le témoignage des » Pères de l'Eglise soit bien fort, je tiens » que, sur ce chapitre, celui d'un courtisan doit-être de plus grand poids. Je » sais bien qu'il y a des gens qui courent moins de hasards en ces lieux-là » que d'autres; cependant les tempéramens les plus froids s'y réchauffent. Ce » ne sont, d'ordinaire, que des jeunes » gens qui composent ces sortes d'assem-

» blées, lesquels ont assez de peine à ré-
 » sister aux tentations dans la solitude ; à
 » plus forte raison dans ces lieux-là, où
 » les plus beaux objets, les flambeaux,
 » les violons et l'agitation de la danse
 » échaufferoient des anachorètes. Les
 » vieilles gens qui pourroient aller au bal
 » sans intéresser leur conscience, seroient
 » ridicules d'y aller ; et les jeunes gens à
 » qui la bienséance le permettroit, ne le
 » pourroient sans s'exposer à de trop grands
 » périls. Ainsi je tiens qu'il ne faut point
 » aller au bal quand on est chrétien ; et je
 » crois que les directeurs feroient leur
 » devoir, s'ils exigeoient de ceux dont ils
 » gouvernent les consciences, qu'ils n'y
 » allassent jamais ».

St.-Eloi, Evêque de Noyon, ne se con-
 tenta pas de condamner hautement les
 danses, il employa encore contre les dan-
 seurs la peine de l'excommunication, qui
 est la plus grande dont l'Eglise puisse faire
 usage contre ceux qui s'obstinent dans
 l'erreur ou dans de grands dérèglemens.

Prêchant un jour de St.-Pierre , dans une paroisse près de Noyon , il s'éleva fortement contre les danses , qui étoient pour les habitans du pays l'occasion de plusieurs désordres. Ceux - ci ne pouvant souffrir qu'on leur ôtât des divertissemens qu'ils avoient vu pratiquer à leurs pères , et qu'ils tenoient d'une coutume immémoriale , se révoltèrent contre le Saint Evêque , et résolurent de le faire mourir , s'il leur en parloit encore. Leurs menaces n'intimidèrent point un pasteur qui brûloit du desir de répandre son sang pour son troupeau , et qui n'aspiroit qu'à la gloire du martyr. L'année suivante il y prêcha , à pareil jour , sur le même sujet , encore avec plus de véhémence que la première fois. On ne répondit à son zèle que par des injures et des outrages , on ne parloit que de le massacrer. Mais la vénération qu'on avoit pour sa sainteté , fut cause qu'il ne se trouva personne qui osât porter la main sur lui. St.-Eloi voyant que ses exhortations ne produisoient pas tout le fruit qu'il en

E 3

attendoit, *livra*, par l'excommunication, les plus mutins et les plus endurcis *au démon*, pour mortifier leur chair et faire ensorte que leur ame fût sauvée au jour du Seigneur. Ce sont les paroles de St-Paul, au sujet de l'excommunication qu'il lança contre l'incestueux de Corinthe. Il y en eut plus de cinquante, surtout des domestiques d'Archambaud, Maire du palais, qui se trouvèrent à la puissance du démon, et apprirent aux autres à craindre les jugemens de Dieu dans ceux de ses ministres. Leurs peines et leurs humiliations durèrent un an entier. Le Saint Evêque ne les en délivra qu'à la fête suivante, après avoir reçu leurs soumissions et celles de tous les habitans (a). Exemple terrible, qui montre combien les danses déplaisent à Dieu, et combien sont aveugles et coupables ceux qui les fréquentent malgré les avis de leur pasteur.

(a) Baillet et Godescard. -- Vie de St.-Eloi.

En un mot, il n'est aucun bon livre de piété dont l'auteur ne parle des danses que pour les condamner et pour exhorter les fidèles à les fuir.

CHAPITRE VI.

St.-François de Sales n'est point favorable aux Danses.

LES partisans de la danse ont coutume de nous opposer l'autorité de St.-François de Sales ; mais quand il seroit vrai que ce Saint auroit dit quelque chose de favorable à la danse , on n'auroit encore aucun droit de se la croire permise ; parce qu'on ne doit point préférer le sentiment d'un Docteur, qui peut se tromper, quelque saint et quelque éclairé qu'il soit , à l'autorité infaillible des Saintes Ecritures, des Saints Conciles et de tous les Saints Docteurs. Mais il s'en faut bien que ce Saint Evêque ait rien décidé en cette matière contre l'esprit de l'Eglise et

contre la tradition. S'il paroît accorder quelque chose, c'est pour en détourner plus efficacement et révolter moins les esprits. Quand il dit que la danse n'est pas mauvaise en elle-même, il la considère dans la spéculation telle qu'elle pourroit être, et non pas dans la pratique, telle qu'elle est; car il déclare qu'elle est tellement déterminée au mal par ses circonstances, que l'ame s'y trouve dans de grands dangers; qu'il est facile d'y glisser, à la faveur des ténèbres, beaucoup de choses dangereuses; que les veilles qu'on y prolonge font perdre une partie du jour suivant qu'on doit au service de Dieu; que c'est une insigne folie de faire la nuit du jour, et le jour de la nuit, et de négliger les œuvres de piété pour se livrer à de folâtres plaisirs; qu'on y porte de la vanité à l'envie et par émulation les uns des autres; et que cette vanité est une si grande disposition aux mauvaises affections et aux amours dangereuses et blâmables, que ces vices en sont les suites ordinaires.

Je dis des bals , ajoute ce Saint Evêque ; ce que les médecins disent des champignons ; les meilleurs ne valent rien ; de même les meilleurs bals ne sont guère bons. Les champignons attirent l'infection et le venin des serpens qui les approchent ; de même ces assemblées ténébreuses attirent d'ordinaire les vices qui règnent dans un lieu, les jalousies, les railleries, les bouffonneries, les querelles, les amours insensées. Leur appareil, leur tumulte, la liberté qui y domine, échauffent l'imagination, agitent les sens et ouvrent le cœur au plaisir : alors il ne faut qu'une parole libre, une cajolerie, un regard pour souiller l'ame. Ces divertissemens ridicules et dangereux, dit-il encore, dissipent l'esprit de dévotion, affoiblissent les forces de la volonté, refroidissent l'amour de Dieu, et réveillent dans l'ame mille sortes de mauvaises dispositions. Voilà pourquoi on ne doit jamais se les permettre, dans la nécessité même, qu'avec de grandes précautions. On ne doit y aller que dans une occasion

dont on ne peut absolument se dégager, lorsque la prudence et la discrétion l'exigent, par complaisance pour une compagnie : or il arrive rarement qu'on se trouve dans cette occasion malgré soi, parce qu'on doit la craindre, la prévoir et l'éviter. Si on l'aime, si on s'y engage, pouvant l'éviter avec bienséance, elle est volontaire, on est coupable devant Dieu. Si on ne peut pas absolument s'en dégager, on doit prendre les précautions suivantes.

S'il faut manger des champignons, on doit les bien assaisonner et en manger peu, autrement leur quantité devient un poison ; de même si on est dans la nécessité de se trouver à la danse, il faut qu'elle dure peu de temps et qu'elle soit assaisonnée, dans toutes ses circonstances, par le souvenir de la présence de Dieu, par la bonne intention, par la modestie et par la bienséance.

Comme, après avoir mangé des champignons, il faut boire du vin exquis pour

en détruire la malignité ; de même , il faut , après avoir été dans ces assemblées , recourir à des considérations saintes et fort vives , pour prévenir les dangereuses impressions que le vain plaisir auroit pu faire dans le cœur.

Pensez que pendant que vous dansiez , plusieurs brûloient dans l'enfer pour des péchés commis aux danses et à cause des danses : que plusieurs personnes de piété étoient à la même heure prosternées devant Dieu , et pleuroient leurs péchés ; que leur tems a été bien plus heureusement employé que le vôtre : que des milliers de personnes ont souffert des maladies cruelles et sont mortes dans les plus violentes douleurs ; et qu'un jour vous gemirez comme elles pendant que d'autres danseront : que pendant que vous dansiez , vous avez déplu à Notre Seigneur , à la Sainte Vierge et aux Saints qui vous voyoient : que pendant la danse votre tems s'est passé , la mort s'est avancée ,

et que bientôt elle vous fera comparoître au jugement de Dieu.

Je demande maintenant s'il est bien facile et bien ordinaire de s'appliquer, au retour des danses, à toutes ces considérations? Si l'on convient que le conseil du Saint n'est ni pratiqué, ni praticable; ce qu'il paroît dire de favorable aux danses, tombe de lui-même. N'est-ce pas bien réellement les défendre que de ne les permettre qu'à des conditions qu'on ne peut remplir?

CHAPITRE VII.

On doit obéir aux Supérieurs qui défendent les Danses.

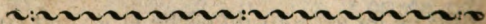
SI, après les autorités des Saintes Ecritures, des Saints Pères, des réglemens des Conciles, les décisions des Théologiens, on ose encore se livrer aux plaisirs criminels de la danse, on montre par-là qu'on

qu'on ne tient aucun compte de tout ce qu'il y a de plus pieux et de plus éclairé dans l'Eglise. On doit obéir à toutes les loix des Supérieurs qui sont justes, qui tendent à la gloire de Dieu et au bien des ames. Les Evêques, assemblés dans les Conciles, étoient les Supérieurs légitimes des Fidèles : les jugemens qu'ils ont portés contre les danses, n'ont d'autre but que de les garantir du péché et de tout ce qui peut nuire à l'affaire du salut : on n'a donc aucun droit de s'y opposer.

Si tous les médecins décidoient, d'un commun accord, qu'une telle nourriture est un poison, ne la rejeteroit-on pas avec horreur ? Les principes sur lesquels les Evêques décident que les danses sont dangereuses et funestes aux ames, sont beaucoup plus certains que ceux des médecins. Doit-on prendre plus de précautions pour conserver un corps, qu'il faudra perdre un jour, que pour sauver une ame qui doit exister éternellement ? C'est Dieu lui-même qui a révélé dans ses Saintes Ecri-

E

tures, et par la tradition constante des Saints Pères, que les danses ne peuvent que causer la perte de ceux qui les aiment et qui ne veulent pas y renoncer : on doit donc les fuir et les condamner, pour rendre hommage à la vérité infallible de Dieu, qui ne peut tromper ni être trompé.



CHAPITRE VIII.

Les Danses publiques sont dangereuses.

LES danses qui se font en public ne seroient permises qu'autant que la présence des personnes qui composent ces sortes d'assemblées seroit un obstacle aux fautes qui s'y commettent ordinairement. Mais ces personnes sont souvent elles-mêmes si corrompues, qu'elles ne font que rire et plaisanter des libertés criminelles qu'on ne rougit pas de prendre ou de per-

mettre en leur présence. Quand même leur présence arrêteroit les actions extérieures, pourroit-elle arrêter les mauvaises pensées, les mauvais desirs et le consentement intérieur qu'on leur donne? Pourroit-elle arrêter les entretiens lascifs et dissolus qu'on s'y permet, et empêcher de satisfaire en secret les passions que cette danse aura excitées? Que sert-il d'être pur aux yeux des hommes, si on ne l'est aux yeux de *celui qui sonde le cœur et les reins*, et à qui rien n'est caché.


CHAPITRE IX.

Les Danses particulières sont plus dangereuses que les Danses publiques.

L'ÉCRITURE, les Saints Pères, les Théologiens ne mettent point de différence entre les danses publiques et les danses particulières ; ils enseignent unanimement

F 2

qu'elles sont toutes dangereuses et illicites. D'ailleurs les danses particulières exposent aux mêmes dangers que les autres, elles offrent les mêmes occasions de péché. On peut même dire que les personnes qui composent ces assemblées domestiques, étant affranchies de la réserve qu'elles sont obligées d'observer dans une assemblée publique, leur cœur s'ouvre plus facilement aux objets dangereux. Dans une assemblée publique, une jeune personne craint tous les yeux, parce qu'elle sait que tous ceux qui y viennent, observent tout et ne pardonnent rien; qu'un geste, qu'un coup d'œil peuvent être la matière d'une critique sévère. Mais dans ces assemblées choisies, elle n'est pas aussi réservée, parce qu'elle ne craint point autant la critique. On ne peut disconvenir que cette espèce de liberté, ôtant à ses passions un frein salutaire et leur donnant un plus libre essor, rend ces danses particulières bien plus dangereuses pour elle que les danses publiques.



CHAPITRE X.

*La coutume ne peut justifier les
Danses.*

COMME on ne peut trouver de raisons solides pour justifier les danses, on s'appuie sur la coutume qui s'est établie partout; on se plaît à croire que plus elles sont étendues et fréquentes, moins elles sont dangereuses.

Malheureux torrent de la coutume, s'écrie St. - Augustin, où sont ceux qui te résistent, et ne te verrons-nous jamais à sec ! Jusqu'à quand entraîneras-tu les malheureux enfans d'Adam dans cette mer profonde et orageuse, dont ceux mêmes qui se tiennent au bois de la croix du Sauveur ont tant de peine à se sauver ? Combien de péchés ne pourroit-on pas excuser, si la coutume étoit une excuse légitime ? Les blasphêmes, les vols, les im-

F 3

puretés, les adultères pourroient ne plus être des crimes, puisqu'il y a toujours eu un très-grand nombre de blasphémateurs, d'impudiques, d'adultères et de voleurs. Que deviendroit la loi de Dieu, si la coutume qui lui est souvent contraire étoit une règle de conduite? Ne suivez pas la multitude pour faire le mal, dit Jesus-Christ; c'est la multitude qui marche par le chemin large et spacieux qui conduit en enfer, où elle se précipite sans cesse. Une mauvaise coutume, dit Tertulien, n'a pu s'introduire que par l'ignorance et le libertinage, contre la vérité et contre Dieu qui est la vérité même. C'est pourquoi ni la longueur des tems, ni l'autorité des personnes, ni les privilèges des nations n'ont pas la force de rendre légitime une coutume qui n'a ni la justice ni la vérité pour fondement.

C'étoit une coutume presque universelle parmi les Israélites des dix tribus, d'aller adorer le veau d'or que Jéroboam, Roi d'Israël, avoit fait faire; mais Tobie, fuyant

seul l'exemple de tous les autres, alloit à Jérusalem pour adorer le Seigneur dans son saint temple. Cette coutume si contraire à la loi de Dieu , ne faisoit donc aucune impression sur l'esprit et le cœur du jeune Tobie. Pourquoi en feroit-elle sur nous ? Ne devons-nous pas à Dieu la même fidélité que ce saint homme ? et nous est-il plus permis qu'à lui de nous écarter de la vertu , en suivant la coutume qui lui est contraire ?

Pour se livrer à la danse, on s'autorise encore de l'exemple des Confesseurs, qui les permettent, ou qui ne s'y opposent que foiblement : on préfère leur autorité à celle des Pères de l'Eglise, comme s'ils étoient plus habiles qu'eux dans l'art de conduire les ames. Mais ne doit-on pas se défier de leur facilité , par la raison qu'elle est plus conforme aux désirs déréglés du cœur ? Tout ce qui appartient à la voie large, n'est-il pas réprouvé de Jesus-Christ ? Ce divin Sauveur ne nous recommande-t-il pas de nous garder des faux prophètes ? Ne

nous avertit-il pas que *si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tomberont tous deux dans la fosse*? Achab, Roi d'Israël, ne voulut point écouter le seul vrai prophète qui eut le courage de lui dire la vérité; il aima mieux écouter les faux prophètes qui la lui cachèrent pour lui plaire. Aussi ceux-ci l'engagèrent-ils dans une entreprise qui lui coûta la vie. N'est-ce pas là la malheureuse disposition où sont beaucoup de chrétiens, qui sont secrètement ennemis de la vérité qui combat leurs vices et leurs erreurs, qui ne consultent que ceux qui peuvent leur donner une réponse favorable à leurs passions? Ne méritent-ils pas d'être trompés comme Achab? *Parce que les hommes n'ont pas reçu ni aimé la vérité, dit St.-Paul, Dieu leur enverra un esprit d'erreur si efficace, qu'ils croiront au mensonge, afin que tous ceux qui n'ont pas cru à la vérité et qui ont consenti à l'iniquité, soient con-*

damnés (a). Quelqu'effort que nous faisons pour concilier la vérité avec nos passions et avec nos intérêts, nous pourrions bien réussir à nous la cacher, mais nous ne réussirons jamais à l'anéantir; nous n'éviterons pas de l'avoir pour juge. *Celui*, dit Jesus-Christ, *qui ne reçoit pas mes paroles, a pour juge la parole que je lui ai annoncée, et c'est cette parole qui le jugera au dernier jour* (b).

CHAPITRE XI.

Circonstances qui rendent les Danses plus criminelles.

SI les danses sont criminelles en tout tems, elles le sont bien plus les Dimanches et les Fêtes; car le Seigneur ne nous défend

(a) Thessa. 2.

(b) St.-Jean, 12, 48.

de travailler pendant ces saints jours, que pour nous donner le tems de le servir. Mais comment accommoder, avec le service de Dieu, des danses licencieuses qui occupent une grande partie de ces saints jours, dont l'effet naturel et inévitable est de jeter dans l'ame une grande agitation qui lui fait perdre de vue la pensée de Dieu, d'y réveiller l'amour du monde, et d'y allumer le feu des plus violentes passions.

Si quelqu'un étoit assez impie pour faire d'une Eglise un lieu de débauche, boire et manger dans les vases sacrés, sur l'autel où on offre le saint Sacrifice; qui ne seroit pas révolté à la vue d'une telle profanation? Les jours de Dimanches et de Fêtes ne sont-ils pas consacrés à Dieu comme une église, comme un autel, comme les vases destinés au saint Sacrifice? Pourquoi craint-on moins de les profaner par des danses incompatibles avec le service de Dieu? Ne vaudroit-il pas mieux travailler à la terre pendant ces

saints jours que de se livrer à des divertissemens aussi criminels, dit St.-Augustin ?
Melius totâ die foderent , quam totâ die saltarent.

Je sais bien qu'il faut quelques délassemens aux personnes qui se livrent, pendant toute la semaine, à des travaux pénibles et à des occupations sérieuses; mais il faut bien distinguer les délassemens qui n'ont rien de dangereux, d'avec ceux qui ne peuvent être innocens; comme il n'en est pas de moins innocens que la danse, comme il n'en est point où la chasteté coure plus de dangers, il faut y renoncer absolument. St.-Paul nous permet bien de nous réjouir, mais il veut que ce soit dans le Seigneur, afin que notre modestie soit connue de tout le monde; mais est-il possible de danser sans renoncer à cette vertu, sans la fouler aux pieds?

Qu'on nous donne des chrétiens vraiment dignes de ce nom, ils seront ravis que l'interruption de leurs travaux ordinaires leur donne le loisir d'assister avec

recueillement à la sainte Messe, aux Offices publics, de faire, en particulier, des prières et des lectures pour se dédommager de celles qu'ils n'ont pu faire les autres jours; s'il leur reste encore un peu de temps, ils sauront bien se créer quelques divertissemens honnêtes et décens. Ne peut-on pas se récréer avec des amis sages et vertueux qui nous sont sincèrement attachés? Qu'y a-t-il de plus agréable pour des pères et mères que de se trouver au milieu de leurs enfans qui les chérissent? Qu'y a-t-il de plus agréable pour des enfans que de se trouver avec des pères et des mères qui les aiment tendrement? Qu'y a-t-il de plus doux pour un mari qui veut mener une vie chaste et honnête, que la compagnie d'une femme vertueuse qui s'étudie à lui plaire? Imitons Jesus-Christ, auteur et consommateur de notre foi, qui a bien voulu prendre nos larmes et nos douleurs, mais qui a dédaigné nos joies et nos ris; il n'a pas voulu que ses lèvres, où la grace étoit répandue,

répandue, fussent dilatées, une seule fois, par un mouvement indigne d'un Dieu fait homme. Écoutons ce Dieu qui parle à notre cœur, et qui le pénètre du feu qui faisoit tressaillir David dans sa prière; c'est de-là que naît dans les ames pieuses l'effusion d'une joie divine, un plaisir sublime que le monde ne peut entendre, un inaltérable repos dans la joie d'une conscience pure, et dans la douce espérance de posséder Dieu; nulle musique, nul chant, nul divertissement ne tiennent devant ce plaisir.

Mais, dira-t-on, si on ne permet pas aux jeunes gens de danser, ils pourront faire pire; malheur à ceux qui font le mal! Un grand mal n'en excuse pas un moindre; on ne peut pas même approuver le plus petit, puisqu'il est ordonné à tous de fuir l'apparence du mal. Ne seroit-ce pas le comble de la folie, de se croire autorisé à commettre une petite faute, parce qu'on en défend une grande; et une grande, parce qu'on en défend une petite?

G

Penser et agir de la sorte, c'est montrer qu'on est décidé à fermer les yeux à la vérité, et à faire le mal quand l'occasion s'en présentera.

Une seconde circonstance qui rend les danses plus dangereuses et plus criminelles; c'est lorsqu'elles se font la nuit : tout le monde sait que la nuit contribue ordinairement à rendre plus hardi pour le mal. Combien de gens souffrent et prennent plus facilement, à la faveur des ténèbres, des libertés criminelles, qu'ils n'oseroient prendre ou souffrir en plein jour, par un reste de pudeur, ou par la crainte des hommes ! Rien de plus opposé que les danses à cette règle que St.-Paul nous donne : *Marchons avec bienséance et honnêteté, comme on marche dans le jour* (a).

(a) R. 13.

Une troisième circonstance qui rend les danses plus criminelles, c'est lorsqu'elles sont accompagnées de déguisemens; si les ténèbres de la nuit contribuent à donner plus de hardiesse pour prendre ou souffrir des libertés criminelles, cette hardiesse ne doit-elle point naturellement augmenter lorsque, caché par un masque et sous un habit extraordinaire, on est assuré de ne pas être connu? Mais la manière de se déguiser, la plus dangereuse et la plus criminelle, c'est lorsqu'on prend les habits d'un autre sexe. Dieu l'avoit défendu à son peuple dans les termes les plus forts; cette défense ne regarde pas moins les chrétiens, qui, vivant sous la loi de grace, sont obligés à une plus grande sainteté. *Une femme, dit le Seigneur, ne prendra point un habit d'homme, ni un homme un habit de femme, celui qui le fait est abominable devant Dieu (a).* En

(a) Deut. 12.

effet, que de désordres ne peuvent pas naître de ce changement d'habits ! La femme, en changeant d'habits, se dépouille aisément de la pudeur et de la modestie qui conviennent aux personnes de son sexe; et l'homme, en prenant l'habit qui convient aux femmes, donne lieu de craindre qu'il n'en ait la mollesse et l'esprit; ce qui est un renversement de la nature, abominable aux yeux de Dieu.

Une quatrième circonstance qui rend les danses plus criminelles, c'est lorsqu'elles se font dans les jours de jeûne, et spécialement dans le saint tems de Carême, qui doit être exclusivement consacré à la pénitence, aux larmes et à la douleur. C'est pour entrer dans cet esprit d'affliction que l'Eglise a introduit cette pénible soustraction de la nourriture. Pendant qu'on prenoit sur le nécessaire à la vie, on n'avoit garde de songer à se réjouir. On joignoit au

jeûne tout ce qu'il y a d'affligeant et de mortifiant, le sac, la cendre, les pleurs. Et comme il est une expression de la douleur de l'Eglise, dans le tems qu'elle a perdu son divin époux, conformément à cette parole de Jesus-Christ: *Les amis de l'époux ne peuvent s'affliger pendant que l'époux est avec eux ; il viendra un tems que l'époux leur sera enlevé, et alors ils jeûneront* (a) ; l'on voit que l'affliction et le jeûne doivent être le caractère des jours où l'Eglise pleure la mort et l'absence de son divin époux. Elle a toujours interdit, et interdit encore pendant ce saint tems, les divertissemens même innocens, parce qu'ils ne conviennent pas avec le deuil solennel dont elle fait un devoir à tous les chrétiens. Mais se permettre, dans ce saint tems, des divertissemens dangereux dans tous les tems, c'est se soustraire à l'autorité de l'Eglise,

(a) Math. 9.

qui regarde les chrétiens rebelles comme des païens et des publicains. C'est, en quelque sorte, se réjouir avec le démon de la mort de Jesus-Christ.

CHAPITRE XII.

Les Danses défendues dans les nêces.

LA danse n'est pas plus permise aux nêces qu'en toute autre circonstance; parce qu'on ne doit jamais s'exposer soi-même, ni exposer les autres à l'occasion du péché. Or, n'est-il pas à craindre que les jeunes gens qui sont déjà échauffés par les chansons lubriques qu'ils ont chantées ou qu'ils ont entendues; par les discours licencieux qu'on tient à l'occasion du mariage; par les excès d'intempérance, qui ne sont que trop fréquents dans les festins des nêces, ne se laissent dominer par la volupté à la

vue des jeunes personnes avec lesquelles ils se trouvent, et avec lesquelles ils se permettent beaucoup de familiarités ? N'est-il pas également à craindre que l'esprit impur ne profite de la présence des jeunes garçons pour s'insinuer dans l'ame des jeunes personnes d'un sexe foible et fragile, et ne porte à leur chasteté de mortelles atteintes ?

Rien n'est plus opposé à la sainteté du mariage que la danse. Dieu l'a établi comme un remède salutaire contre la concupiscence; or, la danse l'enflamme encore davantage et en rend les effets plus funestes. Lorsque les jeunes époux ont été déposer leurs promesses entre les mains de Dieu, et que Dieu a ratifié et béni leur union, la Religion n'empêche pas qu'il y ait, à l'occasion de cette sainte cérémonie, une réunion de parens et d'amis, et qu'il y ait quelques réjouissances, pourvu que la modestie et la sobriété y président. Mais si, après une action aussi sainte, on se livre à des danses lascives, on fait voir par-

là qu'on n'a point d'amour pour Dieu , on le bannit de son cœur , on invite le démon à en venir prendre possession,

A quoi sert la danse dans les nœces ? Est-ce pour les rendre p^l.s magnifiques ? Mais rien n'est plus propre à les embellir que la vertu. Est-ce pour se procurer plus de plaisirs ? Mais il n'en est pas de plus grands que ceux qui ne causent point de remords. Est-ce pour exciter les passions ? Mais le mariage est en partie établi pour les calmer. Ne voit-on pas que le démon n'a introduit la danse dans les nœces que pour faire naître le mal du bien même , et pour enhardir à violer la loi de Dieu ?

O vous qui souillez la sainteté de votre mariage par des danses criminelles , craignez que Dieu , irrité contre vous , ne change en châtiment ce qu'il ne vous avoit accordé que comme un remède ! Craignez que votre union , dont vous consacrez les commencemens à des divertissemens profanes et criminels , ne soit , par une

juste punition de Dieu, une source féconde de chagrins amers. Jesus - Christ se trouva aux nœces de Cana avec ses disciples, il se trouvera aux vôtres, si vous en bannissez les danses et les autres plaisirs qu'il condamne. Il ne ressuscita la fille de Jaïr qu'après avoir chassé de la maison tous les joueurs d'instrumens; il ne bénira, il ne sanctifiera vos nœces, qu'autant que vous en bannirez les plaisirs qui flattent les passions, et les chants voluptueux qui les excitent.

CHAPITRE XIII.

Il est défendu d'être présent aux Danses.

IL n'est pas plus permis de regarder les autres danser que de danser soi-même; car prendre plaisir à être spectateur de la danse, c'est lui donner une sorte d'appro-

bation et y participer à sa manière. St.-Paul déclare qu'il faut condamner les œuvres infructueuses des ténèbres et n'y prendre aucune part ; que non-seulement ceux qui font les choses défendues méritent la mort, mais aussi ceux qui approuvent ceux qui les font (a). D'ailleurs si on trouve du plaisir à voir les autres danser, on ne peut guère tarder à danser soi-même : si on a eu jusqu'ici de la répugnance à le faire, on sera facilement excité par les exemples des autres à rechercher ce divertissement et à s'y livrer soi-même, pour peu qu'on puisse le faire avec bienséance. Enfin, on ne peut être présent aux danses sans être témoin de beaucoup de familiarités et de libertés criminelles qu'ont ensemble les personnes qui dansent. En faut-il davantage pour produire dans l'ame de mauvaises pensées et de mauvais desirs, qu'on ne peut dire involontaires, pusiqu'on veut ce qui les produit !

(a) Rom. 1, 12.

Si vous vous trouvez dans une société où l'on se décide spontanément à danser, il faut, s'il est possible, vous retirer aussitôt; si vous avez fait une faute de vous trouver avec de telles personnes, vous ne devez pas y ajouter celle de participer à leurs mauvaises actions, ni les approuver par votre présence. Que l'on qualifie votre retraite comme on voudra ! puisse-t-elle troubler et même supprimer une joie si criminelle ! Vous avez suffisamment satisfait à l'amitié, en restant parmi vos amis tant que vos devoirs et votre salut n'ont eu rien à souffrir; mais l'amitié ne peut vous forcer à partager les fautes et les vices de qui que ce soit : tout ce qu'on pourra dire de vous, c'est que vous ne voulez pas violer les promesses que vous avez faites au baptême.

CHAPITRE XIV.

*Les Danses sont plus dangereuses
que les sociétés du monde.*

SI les Saints n'ont pas été si sévères à l'égard des sociétés du monde, qu'à l'égard des danses, c'est qu'ils voyoient dans celles-ci de bien plus grands dangers que dans les premières.

On doit cependant dire que l'on court de grands dangers dans les sociétés du monde ; que souvent on y pèche quand on n'y est pas conduit par des motifs avoués par la Religion ; et qu'il y a même des personnes qui, à raison de leur fragilité et de leur foiblesse, sont obligées en conscience de se les interdire , parce qu'elles sont pour elles une occasion prochaine de péché ; tandis qu'elles ne le sont
point

point pour d'autres qui sont plus fortes. Mais comme les danses sont ordinairement pour les jeunes gens une occasion prochaine de péché, ils doivent se les interdire rigoureusement

Lorsque dans une chose indifférente de sa nature, le bien surpasse le mal, la chose peut être admise, sauf à se précautionner contre les dangers. Quand le mal surpasse le bien, il faut rejeter la chose avec ses avantages. C'est sur ce principe que les moralistes qui défendent les bals et les danses entre les personnes de différent sexe, permettent les sociétés. Les dangers des sociétés ne sont point comparables à ceux des danses. Il est quelquefois utile de se trouver dans les sociétés pour ses affaires, pour maintenir et rétablir la paix et l'union dans une famille; au lieu qu'il n'est jamais nécessaire ni utile, mais toujours dangereux de se trouver aux danses.

H

 CHAPITRE XV.

Illusions des personnes qui ne croient pas pécher aux Danses.

PLUSIEURS personnes prétendent avoir été aux danses sans avoir jamais éprouvé rien des mauvais effets qu'on leur attribue ; mais ces personnes ne veillent pas assez sur leur cœur pour s'appercevoir de tout le mal qui s'y passe ; elles ne craignent pas assez le péché pour être allar-mées de ce qui y porte : pourvu qu'elles évitent, dans ces assemblées, les fautes extérieures qui n'ont rien que de grossier et de révoltant, elles croient avoir échappé à tous les dangers qu'on y rencontre. Elles ne regardent les pensées et les desirs impudiques qui y prennent naissance, que comme des fautes légères, auxquelles le Seigneur ne fait pas attention. Ce sont cependant les mauvaises pensées, les mau-

vais desirs et le consentement intérieur qu'on leur donne, qui forment véritablement le péché : car une mauvaise action qu'on n'a pu prévoir, à laquelle on ne s'est pas exposé volontairement, et à laquelle on n'a pas consenti, ne souille point l'ame qui n'y a pris aucune part, et n'est, par conséquent, point un péché ; au lieu que les mauvaises pensées et les mauvais desirs la souillent, *la tuent* et la rendent digne des châtimens de l'éternité. Si une jeune fille qui considère un jeune homme *avec un mauvais desir pour lui*, a déjà commis le péché dans son cœur ; si, selon l'oracle divin, il en est de même d'un jeune homme à l'égard d'une jeune fille, combien de péchés de pensées et de desirs ne commettent point dans les danses les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, quoiqu'ils n'y fassent, à l'extérieur, aucune mauvaise action !

Cependant, je suppose pour un moment, ce que j'ai bien de la peine à croire, que jamais on n'a souffert aucun préjudice ni

H 2

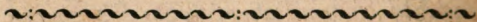
aucun dommage spirituel de la fréquentation des danses. Dans cette supposition, je dis avec St. - Jean Chrysostôme (a) : « N'est - ce pas certainement un grand dommage et un grand préjudice pour votre ame et pour votre salut, d'employer si mal un temps dont tous les momens doivent vous être infiniment précieux, et d'être aux autres un sujet de scandale? Car, quand vous sortiriez de ces divertissemens sans qu'ils eussent produit en vous aucun mauvais effet, pouvez-vous n'être pas coupable en inspirant aux autres, par votre exemple, une plus grande ardeur pour ces plaisirs si dangereux? Par-là tous les désordres qui en naissent à l'égard de tant de personnes, si vous voulez, plus faibles que vous, retombent sur votre tête; car, comme il n'y auroit personne qui s'empressât de préparer les lieux et les assemblées destinés à ces divestissemens,

(a) Homil. 37, in Matth., tom. 7.

si personne n'y étoit présent, il s'ensuit certainement qu'il suffit d'en être spectateur et d'y prendre part, pour être condamné au feu de l'enfer, aussi bien que ceux pour qui ils auront été une occasion de péché. Quand donc vous pourriez prendre part à ces divertissemens sans que votre chasteté en souffrît, ce que je ne crois pas possible, vous ne laisseriez pas d'être sévèrement puni pour avoir contribué, par votre mauvais exemple, à la perte des autres. Certainement quelque chaste que vous puissiez être, vous le seriez encore davantage en fuyant ces plaisirs si dangereux. Ne contestons donc pas inutilement, et n'imaginons pas de vaines excuses ni des défenses qui ne peuvent nous servir devant Dieu. Notre grande défense consiste à nous éloigner de cette fournaise de Babylone, et à fuir, comme le chaste Joseph, cette Egyptienne séductrice, quand pour nous sauver de ses pièges et de ses mains, il faudroit abandonner tout, et nos habits même. Par - là nous nous

H 3

procurerons les vrais et solides plaisirs, par la paix de la conscience qui ne sera point troublée par des remords; nous menerons en ce monde une vie pure et chaste, et nous obtiendrons en l'autre la vie éternelle, par la grace et la bonté de Notre Seigneur Jesus-Christ ».



CHAPITRE XVI.

Les Curés doivent s'opposer aux Danses.

POUR peu qu'un Pasteur ait de zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain, il ne pourra voir, sans la plus vive douleur, les désordres affreux dont les danses sont une source féconde, l'outrage qu'elles font au Seigneur, et cette multitude d'ames qu'elles précipitent dans les enfers. Il ne se contentera pas de les condamner, il employera encore toute l'au-

torité que lui donne son caractère, pour les détruire, à l'exemple des Saints qui l'ont précédé dans la carrière pastorale, et qui n'ont pas craint de s'exposer aux railleries, à la censure et à la persécution du monde, lorsqu'il étoit question de déraciner un si pernicieux abus. « Je sais (a), disoit St.-Jean Chrysostôme, qu'en reprenant les danses et en voulant les abolir, je paroîtrai ridicule à plusieurs, et qu'on m'accusera de manquer d'esprit et de sens; cependant je ne puis garder le silence sur cela. Peut-être que si tous ne reçoivent pas bien ce que je me crois obligé de dire, au moins quelques-uns en profiteront, et aimeront mieux être raillés avec nous, que de se moquer et rire de nous, mais d'un ris digne de larmes et des plus grands supplices. Je souffrirai donc de devenir l'objet des railleries de plusieurs, pourvu que mon discours puisse porter

(a) Homil. 12, tom. 10.

quelque fruit ». En effet, le Pasteur ne doit point se rebuter en voyant le peu de fruit que produisent ses exhortations. Aussi, quoique le peuple Juif résistât à la voix des prophètes, Dieu ne laissa pas de dire à Isaïe : *Criez sans cesse; faites retentir votre voix comme une trompette, annoncez à mon peuple les crimes qu'il a commis* (a). St.-Paul disoit à son disciple Timothée : *Pressez les hommes à tems, et à contre-tems; reprenez, suppliez, menacez sans vous lasser jamais de les tolérer et de les instruire* (b). C'est-à-dire, sans vous lasser de souffrir leurs défauts avec une douceur chrétienne, qui vienne de la charité que vous avez pour eux, et du grand desir de leur salut, sans vous lasser de combattre et de vaincre leur ignorance, leur dureté, leur opiniâtreté par la force de la vérité que vous leur prêcherez. « Plus la mé-

(a) Isaïe, 58.

(b) Tim. 2, 4.

chancelé des hommes augmente , dit St.-Grégoire , plus on doit prêcher souvent et avec force. C'est ce dont Notre Seigneur nous avertit par son exemple , puisqu'après que les Juifs , résistant à sa parole , l'eurent appelé , *possédé du démon* , il ne laissa pas de répandre , avec plus de profusion , les graces de ses instructions , en disant à ces Juifs qui venoient de l'outrager d'une manière si indigne : *En vérité , en vérité je vous le dis , si quelqu'un garde ma parole , il ne mourra jamais* ».

On ne doit point cesser de parler contre les blasphêmes , les juremens , les ivrogneries , les impudicités , les injustices et les autres désordres , quoiqu'on ne puisse se flatter de les détruire entièrement. Est-on dispensé de prêcher , quoiqu'on ne voie guères de pécheurs convertis par les meilleurs sermons ? On doit s'attendre que le nombre des personnes qui résisteront à la force de la vérité , sera infiniment plus grand que le nombre de celles qui y cé-

deront. Mais on doit regarder comme un grand gain celui d'une ame rachetée par le sang de Jesus-Christ ; et dût-on ne retirer, pour fruit de son travail, que le gain de cette ame, ne devoit-on pas se croire bien récompensé ?

On doit cependant espérer qu'avec le secours de la grace de Dieu, la lumière de la vérité éclairera et touchera un plus grand nombre de personnes. Le vrai moyen d'attirer les ames à Dieu, n'est pas de violer les règles que prescrit la Religion, mais de les observer fidèlement. Dans le petit nombre des conversions qui se font aujourd'hui, on remarque que c'est ordinairement par le ministère des Prêtres les plus attentifs à suivre ces règles, que Dieu les opère. S'ils ont la douleur de voir quelques personnes à qui la sévérité de l'Évangile déplaît, et qui veulent être conduites par la voie large, Dieu leur donne la consolation d'en voir quelques-unes se repentir de leur résistance, céder à la force de la vérité, les remercier de

ce qu'ils n'ont pas eu pour elles une indulgence qui leur auroit été funeste.

Le Pasteur doit plutôt craindre de perdre les ames par une complaisance criminelle, que de les éloigner par une juste sévérité; car les personnes qui aiment mieux renoncer aux Sacremens qu'à des plaisirs si dangereux, sont, par cela seul, indignes d'en approcher; s'ils s'en approchent dans cette disposition, ce ne peut être que par routine, par bienséance et pour leur condamnation. C'est un mal, sans doute, de s'éloigner des Sacremens, par une attache excessive à son plaisir; mais c'est un bien plus grand mal de les profaner. Quiconque aime mieux se priver des Sacremens que de céder aux sages avis d'un Pasteur, s'excommunie lui-même, et on peut justement lui appliquer cette parole du prophète Osée : *Votre perte, ô Israël, ne vient que de vous* (a).

(a) Osée, 13, 9.

Le Pasteur doit savoir que Dieu ne demande de lui que son travail et non le fruit de ce travail. Il est coupable en se taisant lorsqu'il doit parler ; mais il ne l'est pas quand il parle à des morts. Il est obligé de planter et d'arroser ; il ne sait pas si son travail réussira, parce que c'est Dieu qui donne l'accroissement à ce qui est planté et arrosé ; mais s'il ne sème pas, pourra-t-il moissonner ?

Il doit donc parler souvent contre les danses, exhorter avec charité et douceur les personnes qui les aiment, à y renoncer ; demander à Dieu par de fréquentes et ferventes prières, qu'il ouvre les cœurs endurcis à ses exhortations ; et s'il ne peut, par tous les efforts et toute l'industrie de son zèle, arrêter un mal dont il sent toutes les funestes suites, il ne doit pas se décourager pour cela, mais redoubler dans le secret ses prières et ses gémissemens, espérant qu'ils ne seront point entièrement sans fruit, pour quelques-uns de ceux qui en auront été l'objet ; ou que s'ils ne
leur

leur servent pas, ils lui serviront à lui-même en attirant sur lui, pour sa propre sanctification, les graces qu'il n'aura pas obtenues pour la sanctification des autres.



CHAPITRE XVII.

Précautions avec lesquelles un Pasteur doit parler contre les Danses.

EN disant qu'il faut parler contre les danses, nous ne prétendons pas insinuer par-là qu'il est toujours expédient de consacrer de longs et de fréquens discours à traiter en chaire cette matière délicate. Ce moyen, dans un siècle aussi corrompu que le nôtre, n'est pas toujours le meilleur ni le plus prudent. Il peut produire un bon effet dans les Paroisses où les Pasteurs trouvent encore de l'attachement à la religion, de la docilité à leurs avis et du respect pour leurs personnes; où la jeu-

I

nesse n'a point encore l'esprit gâté et le cœur corrompu. Mais dans les Paroisses où la foi commence à s'éteindre, où Jesus-Christ est méprisé et persécuté dans la personne de ses ministres, où une jeunesse imbue du poison des mauvaises doctrines, ne cherche que l'occasion de secouer le joug salutaire de la Religion, pour se livrer avec sécurité et sans réserve à tous ses penchans déréglés ; ce moyen, loin de produire les heureux résultats qu'on s'en promet, aigrit et éloigne les esprits, compromet le ministère du Pasteur, et le met hors d'état de faire le bien.

Il y a d'autres moyens qu'un Pasteur peut employer sans se rendre odieux et sans compromettre son ministère.

Quand il a la douleur de voir cet abus si nuisible aux mœurs, profondément enraciné et puissamment protégé dans sa Paroisse, il doit sans doute travailler à le détruire ; il manqueroit à son devoir s'il ne le faisoit pas ; mais pour y travailler avec succès, il doit procéder avec une

sage lenteur ; car l'expérience prouve que trop de précipitation aggrave le mal et le rend souvent incurable.

Il doit bien s'entendre avec les autorités civiles, et se persuader qu'il les déterminera à seconder ses vues, bien plus facilement par la douceur que par la rigueur.

Il ne doit parler, en chaire, du désordre, que dans l'occasion et comme en passant ; car en faire souvent le sujet principal de ses instructions, c'est quelquefois le moyen de l'augmenter et de le perpétuer.

Il doit, au confessionnal, interdire la danse aux personnes les mieux disposées à écouter ses avis ; refuser l'absolution à celles pour qui elle est une occasion prochaine de péché.

Quant aux autres, il doit les en détourner par les motifs les plus propres à faire impression sur leur esprit ; leur faire envisager les nombreux dangers qui en sont inséparables ; leur dire, avec St.-Jean

Chrysostôme , que le démon étant appelé aux assemblées des danses par les airs impudiques, par les paroles dissolues et par l'appareil mondain qui les accompagne, s'y rend aussitôt pour séduire et pour corrompre ceux qui s'y trouvent ; leur rappeler qu'elles ont renoncé à toutes ces pompes et à toutes ces vanités le jour où elles ont été régénérées dans les eaux du baptême, et admises pour la première fois à la participation du corps et du sang de Jesus-Christ, et qu'elles ne peuvent se livrer à ces plaisirs profanes sans violer ce pacte solennel qu'elles ont juré en présence du ciel et de la terre.

Enfin, un Pasteur doit étudier l'esprit du peuple qu'il a à conduire ; la connaissance qu'il en aura acquise doit le diriger dans le choix des moyens qu'il mettra en usage ; car tels moyens réussissent dans une Paroisse, qui échouent dans une autre, où l'esprit est différent.

CHAPITRE XVIII.

Les parens doivent empêcher leurs enfans d'aller aux Danses.

LES parens dans le sein de leur famille tiennent la place de Dieu envers leurs enfans. Ils ne les ont pas mis au monde pour en faire des réprouvés, mais pour les rendre dignes du Ciel. Ils doivent par conséquent leur interdire tous les divertissemens qui les exposent au danger de se perdre. Or, comme la raison et la religion s'accordent à nous dire qu'il est presque impossible d'aller à la danse sans offenser Dieu, et que l'expérience nous apprend qu'on y commet en effet beaucoup de fautes; il s'ensuit clairement que les parens ne doivent rien négliger pour en détourner leurs enfans, et qu'ils seroient bien repréhensibles devant Dieu, s'ils ne le faisoient pas.

De-là il est facile de voir combien est coupable une mère qui conduit sa fille à la danse, ou qui lui permet d'y aller seule et d'y passer une partie de la nuit. On peut dire avec St.-Jean Chrysostôme, qu'elle imite l'infâme Hérodiade, qui apprit à sa fille à exposer sa pudeur dans les danses, qui la fit danser devant Hérode pour le séduire, et pour avoir occasion de lui demander la mort du plus grand et du plus saint des hommes. Mère insensée, vous ne voyez donc pas que votre fille, par ses mouvemens et ses airs efféminés, jette le poison du crime dans le cœur d'un grand nombre de ceux qui la voient, et qu'elle est pour eux l'occasion d'une foule de péchés ! Qui sait si les jeunes gens dont la mollesse de ses regards et de ses manières aura exalté les passions, ne se porteront point aux plus grands excès ? Est-il donc si rare d'en voir se disputer, se quereller, se battre en duel et se suicider pour une fille volage et imprudente qu'ils ont connue à la danse ? Est-il une ville, est-il même

un village qui ne gémit chaque année de voir quelques-uns de ces affreux attentats se renouveler ? Qui sait encore si votre fille ne sera pas la victime de votre molle et excessive complaisance ; comme la jeune Dina le fut de son indiscrete curiosité ; et comme tant d'autres le sont chaque jour de l'imprudence et de l'aveuglement de leurs parens ? Ce qui vient d'arriver à Cabries près d'Aix en Provence , est bien capable de vous faire sentir à quoi vous exposez votre fille toutes les fois que vous avez la foiblesse de la conduire ou de la laisser aller aux danses. « C'étoit la fête de ce village (a) ; beaucoup de jeunes gens des environs y étoient venus. Un homme du pays conduisit sa fille , à peine âgée de seize ans , à toutes les danses qui eurent lieu dans cet endroit. La beauté de cette jeune fille excita les desirs d'une quinzaine de jeunes gens à demi-ivres, qui,

(a) Gazette de France du 8 Octobre 1821.

après la fête, et lorsqu'ils jugèrent que tout à Cabries étoit endormi, furent à la maison qu'elle habitoit, enfoncèrent les portes, s'emparèrent du malheureux père qu'ils blessèrent grièvement, le garrotèrent et le baillonnèrent, se saisirent de la jeune fille qu'ils entraînèrent dans le bois voisin, où se trouvoient encore plusieurs autres de leurs compagnons. Là, cette jeune victime fut livrée à la brutalité de trente de ces forcés, qui, après avoir satisfait leurs criminels desirs, la maltraitèrent horriblement ».

Votre fille n'est pas seulement dans les danses une occasion de péché pour les autres, elle y coure encore elle-même de grands dangers. Est-il possible que, se trouvant au milieu de tant d'éléments de corruption, elle ne se corrompe pas? Ne croyez pas qu'elle restera long-tems chaste au milieu d'une foule de jeunes gens passionnés, qui emploient, pour la perdre, tous les genres de séductions, et dont la violence de ses passions et les ténèbres de

La nuit ne favorisent que trop les coupables desseins. Pendant que vous vous livrez tranquillement au sommeil, le démon veille auprès d'elle, il tend à sa vertu chancelante des pièges qu'elle ne pourra pas toujours éviter, et il se sert de tous les objets présens pour la séduire. Si elle résiste à une première attaque, elle succombera à une seconde. Lorsqu'elle aura fait le premier pas dans le crime, elle s'y enfoncera tous les jours de plus en plus. Vos larmes, vos menaces, la crainte du déshonneur, la colère du ciel ne seront point en état de la retenir; l'esprit impur qui la dominera, l'aveuglera, l'endurcira et l'empêchera de revenir à Dieu, et même d'y penser.

Vous trouvez un sujet de gloire, lorsque vous voyez votre fille danser avec grace et adresse, et lorsque vous entendez dire qu'elle s'est distinguée par ce dangereux talent, et dans cet art si funeste; et vous ne rougissez pas de lui laisser ignorer jusqu'aux premiers élémens de la Religion.

Vous ne vous inquiétez pas si elle offre à Dieu l'hommage de ses prières, le soir et le matin ; si elle s'approche des Sacrements, si elle est assidue au Service divin. Mère barbare, ne l'avez-vous enfantée au siècle présent, que pour la faire périr pour le siècle futur ? N'auroit-il pas mieux valu pour elle que vous l'eussiez étouffée dans le berceau, que de lui permettre ou de lui procurer des divertissemens aussi funestes ? Vous ne lui eussiez ôté que la vie du corps ; mais par votre coupable complaisance, vous lui ôtez la vie de la grace, et vous vous rendez l'instrument de sa réprobation éternelle. *Si quelqu'un, dit St.-Paul, n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, il est pire qu'un infidèle* (a). Vous ne négligez pas seulement l'éducation de cette fille, vous lui enseignez encore l'art de se corrompre, et

(a) Tim. 1. -- 5.

vous l'immolez en quelque sorte au démon de l'impureté. Vous ne renoncez pas seulement à la foi qui vous ordonne d'élever votre fille dans la pratique de toutes les vertus, et de lui inspirer de l'éloignement pour tout ce qui porte au mal ; mais vous violez encore les loix les plus divines et les droits les plus sacrés de la nature, en lui permettant ou en lui procurant des plaisirs qui lui font perdre l'amour de Dieu et qui lui inspirent le goût de ce qu'il y a de plus frivole et de plus criminel. Si Dieu ne vous punit point en ce monde , c'est pour vous punir plus rigoureusement dans l'autre. Le silence qu'il garde à votre égard, est un silence de justice, qui, ne servant qu'à vous endurcir dans le mal, vous rend plus digne des supplices éternels.

Il est inutile d'observer que les parens ne sont pas moins obligés d'interdire la danse aux jeunes garçons qu'aux jeunes filles ; l'exemple suivant vient à l'appui

de cette vérité (a). Un jeune homme nommé Maurice, étoit tendrement aimé de son père, parce qu'il remplissoit exactement ses devoirs. Il ne prenoit ses récréations que dans sa famille, ou avec des compagnons vertueux, du consentement de son père et de sa mère. Son père lui dit un jour qu'il lui permettoit d'aller se récréer chez le voisin où il y avoit un bal; mon cher père, lui répondit Maurice, je n'ai point de plus agréable récréation que d'être en votre compagnie. Eh bien, mon fils, lui dit le père, nous irons ensemble. Le père le conduisit une seconde et une troisième fois dans ces sortes de compagnies. Maurice y prit goût, commença à négliger ses devoirs. Il s'attacha à une fille qui ne lui convenoit pas. Le père s'en aperçut et lui défendit de la voir. Mais l'inclination de Maurice l'emportant sur le respect qu'il devoit à son père, il y

(a) Tiré de l'Instr. des Jeunes Gens.

alloit

alloit tous les soirs. L'intrigue de Maurice avec cette fille éclata et fit beaucoup de bruit ; le père en reçut des reproches de la part des voisins. Eh bien, mon mari, lui dit sa femme, vous voyez le fruit de votre complaisance pour votre fils. Je me suis toujours opposée à ce qu'il allât dans ces sortes de compagnies ; je m'en décharge devant Dieu ; c'est votre affaire. J'ai tort, répondit le père : je devois suivre vos avis : c'est par ma faute que mon fils devient libertin, je vais y mettre ordre. Il fit venir Maurice, et lui défendit de nouveau d'aller chez cette fille. Ce fils lui répondit avec hardiesse qu'il ne faisoit aucun mal ; qu'il continueroit de la voir, et qu'il n'avoit plus besoin de ses avis pour se conduire. Le père, qui ne s'attendoit pas à une réponse aussi insolente, châtia sur-le-champ ce fils rebelle. A peine Maurice eut-il reçu la correction de son père, qu'il sortit, et s'engagea dans la cavalerie. Quelques mois après, il finit sa vie par une mort tragique, ayant été tué et

K

écrasé sous les pieds de son cheval. Jeunes gens, réfléchissez sur cet exemple. Maurice est vertueux tant qu'il s'éloigne des danses, mais aussitôt qu'il les fréquente, il se perd et se corrompt. Pères et mères, plus vos enfans ont d'attraits pour les danses, plus elles sont dangereuses pour eux, et plus vous devez les en éloigner. Craignez que votre négligence à cet égard n'attire sur eux et sur vous les châtimens de Dieu.

CHAPITRE XIX.

Les Maîtres et Maîtresses doivent empêcher leurs domestiques d'aller aux Danses.

SI quelque'un, dit St.-Paul, n'a pas soin des siens, et particulièrement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, il est pire qu'un infidèle. St.-Paul ne met point ici de distinction

entre les enfans et les domestiques : il fait sentir aux maîtres et aux maîtresses qu'ils doivent surveiller la conduite de leurs domestiques comme celle de leurs propres enfans, les porter à la vertu par leurs discours et par leurs exemples, et se servir de l'autorité qu'ils ont sur eux pour les détourner du péché et des occasions du péché; ils doivent donc leur interdire les danses où ils courent des dangers d'autant plus grands qu'ils sont plus abandonnés à eux-mêmes : car la plupart n'ont plus de parens ou en sont éloignés. La raison et la Religion s'accordent à nous dire que les maîtres et maîtresses ne répondront pas moins devant Dieu de leurs domestiques que de leurs enfans.

CHAPITRE XX.

*Tous ceux qui ont quelque autorité,
doivent s'en servir pour abolir les
Danses.*

IL ne suffit pas de pourvoir au bien temporel de ceux qui sont sous nos lois, il faut encore leur procurer les biens spirituels, autant qu'il est en notre pouvoir, en observant toujours les règles de la prudence. Si toute la force, disoit St.-Augustin à Macédonius, qui vous fait soutenir, sans vous étonner, tout ce que la malice des hommes peut entreprendre contre vous; si toute la tempérance qui vous fait résister au torrent de la corruption; si toute la justice qui reluit dans vos jugemens et qui vous fait rendre à chacun ce qui lui appartient; si tout cela ne va qu'à garantir ceux qui sont confiés à vos soins,

de ce qui pourroit menacer leurs corps ; à assurer leur repos contre les entreprises des méchans , à faire que leurs enfans croissent comme des jeunes plantes ; que leurs filles soient parées comme un temple magnifique ; que leurs celliers regorgent les uns dans les autres ; que leurs brebis soient fécondes ; que leurs bœufs soient gras ; que nulles ruines ne défigurent leurs héritages ; qu'on n'entende point de clameurs publiques ; qu'il n'y ait , parmi eux , ni querelles , ni procès ; sans vous mettre en peine à quoi ils rapportent tous ces biens , s'ils rendent à Dieu le culte qui lui est dû , vos vertus ne sont pas plus de véritables vertus , que leur bonheur est un véritable bonheur ; toutes vos peines ne vous serviront de rien pour la vie où se trouve la véritable félicité.

St.-Augustin trace ici la conduite que les Magistrats doivent tenir à l'égard des danses. Leur devoir est d'entretenir la paix dans leurs communes , et d'y faire respecter la Religion. Comme les danses

ne sont propres qu'à y mettre le trouble et la confusion par les jalousies, les haines, les querelles qu'elles occasionnent ; comme elles sont ordinairement la source d'une infinité de désordres qui déshonorent la Religion, qui en étouffent tout sentiment dans les cœurs, il s'ensuit qu'ils sont obligés de s'y opposer, surtout la nuit, et de prêter aux Curés le secours de leur autorité, pour extirper un abus si préjudiciable au bien des ames. Rien ne pourroit les justifier si, sourds à la voix de leurs Pasteurs, ils s'en montroient les plus zélés partisans ; s'ils les autorisoient par leurs exemples. Chacun sent qu'ils se rendroient coupables de toutes les fautes qui s'y commettraient.



CONCLUSION.



IL est facile de voir que les danses sont une pompe du démon, un piège de l'esprit impur, un artifice de l'enfer pour séduire les hommes, un feu qui embrâse le cœur des jeunes gens, qui excite en eux toutes sortes de passions déshonnêtes, et qui les exposent à l'extrême danger de se perdre.

Les Saints Pères avoient donc raison de dire, *que si on vient chaste aux danses, on s'en retourne souillé; et que l'ame y reçoit plusieurs blessures mortelles, quoique le corps n'y reçoive aucune atteinte.* Ils étoient si éloignés de les permettre aux jeunes gens, qu'ils croyoient que les vertus et les austérités d'un anachorète n'étoient pas une sauvegarde suffisante contre les dangers qui s'y rencontrent.

En effet, si les jeunes gens pouvoient aller aux danses sans voir les désordres qui s'y passent, sans entendre les discours obscènes qui s'y tiennent; s'ils avoient assez de force d'esprit pour n'y être occupés que de Dieu; s'ils pouvoient y aller sans désobéir à leurs supérieurs légitimes et sans donner mauvais exemple à leur prochain; je conviens qu'ils pourroient le faire sans offenser Dieu: mais comme les jeunes personnes n'y paroissent qu'avec l'étalage du luxe le plus séduisant, et qu'elles y mettent tous leurs soins à plaire aux jeunes garçons; comme les jeunes garçons n'y vont que pour repaître leurs yeux de la beauté, de l'élégance et de la souplesse des jeunes filles, et leurs oreilles du son efféminé d'une musique voluptueuse; comme ils sont les uns et les autres dominés par des passions violentes, et que l'agitation de la danse rend encore plus violentes; comme ils ne cherchent qu'à se corrompre et à corrompre les autres, en tenant des discours libres et

scandaleux, en s'expliquant plus dange-
 reusement encore par des regards im-
 modestes, par des gestes indécents, et
 même, quand ils le peuvent, et comme
 ils le peuvent et l'osent presque toujours,
 par quelques libertés criminelles; comme
 ils ne peuvent aller dans ces lieux sans
 y attirer plusieurs autres personnes qui
 y commettent aussi beaucoup de fautes,
 sans désobéir à leurs Supérieurs légitimes,
 à l'Eglise et à l'Évangile, qui, pour les
 en détourner plus efficacement, leur en
 découvrent tous les dangers et toutes les
 suites funestes; comme ils s'y occupent
 plutôt du mal et des moyens de le faire
 que de la présence de Dieu et des moy-
 ens de lui plaire : ne seroit-ce pas une
 impiété de dire qu'ils peuvent y aller
 sans offenser Dieu, sans encourir son
 indignation et sans se rendre dignes des
 châtimens de l'éternité?

Quand on trouveroit par le raisonne-
 ment que certaines danses pourroient être
 innocentes; il n'en est pas moins vrai que,

par une suite de la corruption naturelle à tous les hommes, elles sont presque toujours une occasion de tentation et de chûte pour plusieurs, et surtout pour les jeunes gens. Cette raison ne suffit-elle pas pour engager à retrancher absolument une source si abondante de péchés ? Qu'importe qu'on puisse absolument danser sans pécher, si presque toujours on péche, soit en dansant, soit après avoir dansé, ou si, n'y péchant pas, on s'expose visiblement au danger de pécher !

Le péché est un si grand mal qu'on ne sauroit mettre entre soi et le danger de le commettre, une trop grande distance. Vouloir aller précisément jusqu'à la dernière ligne, pour ainsi dire, et jusqu'au dernier point qui sépare le bien d'avec le mal, c'est risquer trop visiblement de tomber dans le mal qu'on semble vouloir éviter. *Abstenez-vous de tout ce qui a l'apparence du mal*, disoit saint Paul aux Thessaloniens. *On ne sauroit trop prendre de sûreté, lors-*

*qu'il s'agit de l'éternité , dit Tertulien :
nulla satis magna securitas , ubi
periclitatur æternitas.*

Mais quand on ne tomberoit point dans les péchés auxquels la danse expose, on ne seroit pas innocent pour cela en y allant : car celui qui s'expose volontairement au danger de commettre un péché mortel, contracte la malice du péché auquel il s'expose, quand même le péché ne s'ensuivroit pas. Le commandement qui défend un péché, défend également de s'exposer au danger de le commettre. C'est en ce sens que l'Esprit-Saint nous enseigne que *celui qui aime le péril y périra ; qui amat periculum , in illo peribit* (a).

Jesus-Christ nous ordonne de renoncer à un emploi, à un état et à une société qui nous exposeroit au danger de nous perdre : il nous ordonne donc aussi de renoncer aux danses, puisqu'elles donnent

(a) Eccles. c. 3, v. 27.

ordinairement naissance à l'orgueil, à la vanité, à l'impureté, aux rivalités, aux jalousies, aux querelles, aux haines meurtrières et à beaucoup d'autres vices qui excluent du royaume des cieus. Jesus-Christ nous ordonne de réprimer la légéreté de notre esprit, de mortifier nos sens, de nous mettre en garde contre la foiblesse de notre chair, contre la force de nos passions, contre la malice et la ruse du tentateur; de nous éloigner des moindres occasions d'être tentés, de nous modérer dans nos plaisirs, et de résister à la perversité des maximes et des joies mondaines. Il nous défend donc aussi les danses, puisquelles nous offrent tous ces dangers, sans aucun moyen de nous en préserver.

AVIS

~~~~~

## AVIS IMPORTANS

*Qu'une jeune Demoiselle ne doit  
jamais oublier.*

**V**ous, jeune personne, qui êtes jalouse de conserver votre innocence, fuyez ces assemblées mondaines où vous ne pouvez guères paroître sans la perdre. Quand même vous ne tomberiez point dans ces péchés qui ont fait fondre le déluge sur la terre, qui ont attiré les feux du ciel sur Sodome, et qui, comme dit St.-Paul, ne doivent pas être nommés parmi les chrétiens, vous seriez toujours coupable d'avoir méprisé la volonté de Dieu, en vous exposant volontairement au danger d'y tomber. Mais pouvez-vous répondre que vous n'y tomberez pas, et que vous n'avez rien à craindre pour votre innocence *dans un*

L

*cercle dont le diable est le centre , et ses anges la circonférence , dit St.-Jean Chrysostôme , où ces esprits de ténèbres se servent d'une foule de jeunes gens sans religion et souvent sans mœurs , pour s'emparer de votre cœur ? Pouvez-vous répondre que vous ne tomberez pas au pouvoir du démon , comme cette femme dont parle Tertulien , qui , étant allée aux danses et aux spectacles publics où les chrétiens ne se trouvoient jamais alors , fut tout-à-coup possédée d'un démon furieux. Les prêtres , qui vinrent à son secours , pressèrent le démon de dire pourquoi il avoit osé s'emparer d'une femme chrétienne : j'en avois le droit , répondit le démon , *puisqu'elle étoit dans un lieu de mon domaine.**

Voilà , jeune personne , à quoi vous vous exposez toutes les fois que vous allez aux danses , vous renoncez en quelque sorte à Jesus-Christ , pour vous soumettre à l'empire du démon. Si celui-ci n'exerce

pas sa fureur sur votre corps comme sur celui de cette femme dont parle Tertulien, il l'exerce sur votre ame en lui faisant perdre le goût de la piété, la crainte de Dieu, en la rendant indifférente pour le bien, en lui donnant plus de hardiesse pour le mal, et en lui ôtant la vie de la grace.

Vous croyez peut-être que les danses ne sauroient vous nuire, parce que vous avez été élevée dans la pratique des vertus chrétiennes, parce que vous aimez le bien et craignez de faire le mal, et parce que vous êtes bien disposée à résister à toutes les agressions de l'esprit tentateur et à comprimer tous les mouvemens déréglés de votre concupiscence ; vous êtes dans l'erreur : tout ce que vous y verrez, tout ce que vous y entendrez, tout ce que vous y ressentirez, vous aura bientôt fait perdre de vue et les bonnes résolutions que vous avez prises, et les principes religieux que vous avez reçus ; mettra à la

L 2

place de vos vertus les vices les plus déshonorans ; et, au lieu de cette modestie touchante qui embellit votre front et vos regards, vous fera adopter l'impudence des personnes qui ne savent plus rougir. Quelqu'affermie que vous soyez dans la vertu, une funeste expérience vous apprendra bientôt qu'il ne vous est pas plus possible de vous trouver au sein de la corruption sans vous corrompre, que de rester au milieu des flammes sans vous brûler.

Combien ne voit-on point de jeunes personnes qui, comme vous, s'étoient toujours conservées pures, et qui avoient toujours eu en horreur l'ombre même du péché, revenir d'un bal avec des passions plus vives et plus impérieuses, avec une pudeur affoiblie et incapable d'en soutenir le choc et d'en arrêter les ravages, avec des tentations plus fréquentes et plus dangereuses, avec un penchant plus décidé pour le vice et moins d'amour pour la

vertu ! Et cela , pour s'être attachées à des jeunes gens qui leur ont fait de belles promesses , avec l'intention de ne tenir à aucune , et qui d'ailleurs ne leur conviennent nullement. Combien n'en voit-on point entrer dans ces funestes lieux avec un cœur tranquille et innocent , et en sortir avec un cœur profondément corrompu et cruellement agité par toutes les inquiétudes et par tous les remords qu'enfante l'amour impudique ! Si , pour échapper à l'ennui mortel qui les dévore , elles se plongent dans les plus honteux désordres , loin d'y retrouver la paix qu'elles ont perdue , elles n'y trouvent au contraire que des peines plus accablantes. L'Esprit-Saint l'a dit : *Il n'y a point de paix pour le pécheur ; non est pax impiis.* Fuyez , jeune personne , ces pernicious divertissemens qui vous raviroient en un instant la paix et l'innocence de votre cœur , et qui vous feroient bientôt éprouver que , si les commencemens du péché pa-

L 3

roissent doux, les suites en sont bien amères.

Vous croyez peut-être aussi que vous n'avez rien à craindre des dangers qu'offrent les danses, parce que votre intention est de ne jamais y paroître sans être accompagnée de vos parens : vous êtes encore dans l'erreur ; car quelque vigilans qu'ils soient, ils ne pourront retenir vos regards, ni les empêcher de tomber sur des objets dangereux qui séduiront votre cœur. Ils ne pourront diriger vos pensées, encore bien moins vous empêcher d'en avoir de mauvaises, de vous y complaire et d'y consentir. Combien de fois des parens n'ont pas eu à combattre les folles amours d'une fille qui avoit été leur consolation, jusqu'au moment où elle a connu au bal un jeune homme qui l'a séduite en leur présence, tandis que peut-être ils s'applaudissoient d'en avoir fait un modèle de sagesse. Il n'a fallu pour la séduire qu'un regard voluptueux, qu'une parole

trop tendre, qui, étant tombée dans son jeune cœur comme une étincelle dans la paille, y a allumé un feu impur.

Voilà, jeune personne, ce qui vous arrivera infailliblement, si vous vous obstinez à aller aux danses; tout dans ces lieux n'est propre qu'à vous allarmer, et vous n'y trouverez rien qui puisse vous rassurer. La présence de vos parens, les principes d'une éducation chrétienne, et une longue habitude de la vertu ne vous garantiront point de la contagion dont ils sont infectés. Vous ne vous sauverez point où tant d'autres jeunes personnes aussi vertueuses, et peut-être plus vertueuses que vous, ont fait un triste naufrage. Vous y périrez comme elles, parce que vous avez la même foiblesse et la même fragilité; parce que vous y rencontrerez les mêmes dangers et les mêmes écueils. D'ailleurs, vous ne pouvez y aller sans vous joindre à une foule de jeunes libertins et de jeunes libertines, *qui avalent l'iniquité comme*

*l'eau*, sans participer par votre présence à tous les désordres qu'ils y commettent ; aux paroles dissolues, aux entretiens licencieux qu'ils s'y permettent, et à toutes les libertés criminelles qu'ils y prennent. Vous ne pouvez donc y aller sans vous charger d'une multitude de péchés, qui ne seront pas moins à vous, que s'ils venoient de vous.

Je vais plus loin, et je dis que vous ne pouvez aller aux danses sans nuire à votre réputation ; car si on vous y voit souvent, on vous regardera avec justice comme une fille légère, volage et évaporée ; et on ne pourra s'empêcher d'avoir des doutes sur la pureté de vos intentions et sur l'innocence de vos mœurs. En effet, peut-on croire qu'une jeune personne qui, toutes les fois qu'elle en trouve l'occasion, paroît effrontément au milieu d'une foule d'hommes avec un regard hardi qui semble les provoquer à l'impureté, avec des habits qui lui couvrent à peine le

corps, et en s'agitant de la manière la plus ridicule et la plus indécente, aie des mœurs bien pures et tienne beaucoup à la pudeur, s'il lui en reste encore. Les payens ne le croyoient pas, eux qui, au rapport d'Æmilius Probus, estimoient que la danse devoit être mise au rang des choses vicieuses: *Scimus saltare etiam in vitiis poni.*

Saluste rapporte que parmi les femmes que Catilina avoit fait entrer dans sa conjuration, se trouvoit *Simpronia*, qui n'étoit pas moins distinguée par sa beauté que par sa naissance; qui savoit très-bien le grec et le latin; mais qui savoit mieux chanter et danser qu'une honnête femme ne devoit le savoir (a); aussi cet historien remarque-t-il immédiatement après, qu'elle étoit si dominée par l'impureté,

---

(a) Conjuraton de Catilina, c. 15.

*qu'elle alloit plus souvent chercher les hommes, que les hommes ne la cherchoient ; et que ce qui pouvoit servir à contenter ses passions, lui étoit plus cher que son honneur et sa pudeur.*

Caton accusoit Muréna, Consul Romain, d'avoir dansé en Asie. Cicéron, dans le plaidoyer éloquent qu'il fit en faveur de celui-ci, se garda bien de le justifier, supposé qu'il eût dansé ; mais il nia constamment le fait. Ce qu'il dit à cet égard est remarquable : « Si Muréna a dansé, ô Marc-Caton, s'écria ce grand orateur, l'accusation que vous intétez contre lui est forte et grave ; mais s'il n'a pas dansé, c'est un sanglant outrage que vous lui faites. Pour rendre croyable ce que vous avancez contre lui, vous devez auparavant considérer et faire voir à quels vices il faut que celui contre qui vous l'intentez ait été sujet : *Car on ne peut guère trouver quelqu'un*

*qui danse étant sobre , à moins qu'il ne soit fou ».*

Telle est l'idée que des payens avoient des danseurs et des danseuses ; idée qui vous fait connoître que vous ne pouvez guères vous trouver dans les danses et dans les bals sans ouvrir votre cœur aux trompeuses amorces du vice , sans perdre la modestie, la pudeur, et les autres vertus qui font l'ornement et la gloire de votre sexe, et sans compromettre votre réputation, qui, après votre salut, est le bien le plus précieux que vous ayez sur la terre.

Si les payens aidés des seules lumières de la raison voyoient tant d'indécence et de désordres dans les bals, que n'y auroient-ils pas vu s'ils avoient été comme vous éclairés des vives lumières de la foi : ils y auroient vu ce qui y est réellement (a)

---

(a) Nicole. -- Essais de morale.

et ce que les Anges y voient : ils y auroient vu un massacre horrible d'ames qui s'entretuent les unes les autres ; des femmes en qui le démon habite , qui font à de misérables hommes des plaies mortelles , et des hommes qui percent les cœurs de ces femmes par leurs criminelles idolâtries : ils y auroient vu une foule de démons qui entrent dans les ames par tous les sens de leurs corps , qui les empoisonnent par tous les objets qu'ils leur présentent , qui les lient par mille chaînes , qui leur préparent mille supplices , qui les foulent aux pieds , et qui se rient de leur illusion et de leur aveuglement : ils y auroient vu un Dieu qui regarde ces ames avec colère et qui les abandonne à la fureur des démons. Voilà , jeune personne , ce que vous y verrez vous-mêmes , si vous avez soin de consulter votre foi , et si vous vous servez de son flambeau céleste pour dissiper les ténèbres épaisses que les passions de votre cœur et les fausses maximes

du

du monde ont accumulées dans votre esprit. Ne jugez pas des danses par ce que le monde en pense et en dit : il est si familiarisé avec le crime qu'il n'en voit plus et qu'il n'en sent même plus dans les divertissemens les plus criminels. Mais jugez-en par ce que votre foi vous en dit ; faites taire vos passions pour entendre le langage qu'elle vous tient : écoutez les avis salutaires qu'elle vous donne, et vous n'aurez bientôt plus que de l'éloignement et de l'horreur pour ces funestes divertissemens que vous aimez maintenant avec une espèce de fureur.

Ne suivez pas les maximes du monde : ces maximes donneroient la mort à votre ame en lui ôtant la vie de la grace et en la rendant digne des peines de l'enfer. Suivez les maximes de Jesus-Christ ; vous vivrez de son esprit, et vous mériterez de vivre un jour avec lui dans sa gloire.

Le monde veut que vous meniez sur la terre une vie commode et agréable ; mais

**M**

cette vie conduit à des supplices éternels; Jesus-Christ veut que vous meniez une vie pénitente et mortifiée; mais cette vie conduit à la jouissance des biens immuables du Ciel.

C'est ce qui arriva au mauvais riche, qui étoit vêtu de pourpre et de fin lin, qui faisoit tous les jours bonne chère, et qui fut précipité dans les flammes de l'enfer, où il souffre cruellement : *crucior in hac flammâ*, tandis que le pauvre Lazare, qui mouroit de faim à sa porte, est dans le sein d'Abraham, où il jouit d'un bonheur parfait.

Ne vous laissez pas entraîner par l'exemple des autres; mais gémissiez sur un scandale d'autant plus déplorable qu'il est plus étendu. Déplôrez leur aveuglement qui les empêche de voir le mal qu'ils font, et le mal dont ils sont la cause funeste.

S'il vous prend envie d'aller aux danses, rappelez-vous qu'elles sont un reste du paganisme contraire à l'Évangile, une

école de prostitution , un rendez - vous d'iniquité, où on va avec orgueil, où on ne peut demeurer avec pudeur, d'où l'on ne sort guères qu'avec des pensées et des désirs impurs, où l'agitation et la diversité des objets, la liberté des paroles et des manières vous enhardiroient à faire sans honte ce qui vous feroit rougir maintenant.

Rappelez-vous que Sodome fut réduite en cendres, pour s'être abandonnée aux plaisirs infâmes de l'impureté; que les enfans d'Israël furent châtiés par les plus terribles fléaux, pour s'être mis à danser d'une manière idolâtre et voluptueuse autour du veau d'or; que l'impie Hérode fit mourir le plus grand et le plus saint des enfans des hommes, perdit sa couronne et ses états, et mourut dans une extrême misère, pour avoir imprudemment ouvert son cœur aux charmes d'une danseuse; que Dina, fille unique de Jacob, et sœur des douze Patriarches, fut enlevée et dés-

M 2

honorée dans une danse, injure qui fut vengée par ses frères, aux dépens d'une ville entière, dont ils firent un carnage horrible.

Rappelez-vous que le plaisir que l'on recherche ordinairement dans la danse, n'est autre chose qu'un venin mortel caché sous une fausse douceur, qui peut paroître agréable lorsqu'on le boit, mais qui fait sentir toute son amertume, aussitôt qu'on l'a bu; et que, par un juste châtiment de Dieu, plus on s'enfonce dans le mal, plus on se rend malheureux.

Rappelez-vous enfin que Dieu nous dit lui-même que rien d'impur n'entrera dans le ciel, et qu'il *n'y a que ceux qui auront le cœur pur, qui auront le bonheur de le voir : Beati mundo corde ; quoniam ipsi Deum videbunt* (a).

S'il vous prend envie d'aller à la danse,

---

(a) St.-Matthieu, c. 5, v. 8.

soyez persuadée que c'est votre concupis-  
cence qui veut se satisfaire, et que c'est le  
démon qui vous fait entendre sa voix sé-  
duisante pour vous faire tomber dans ses  
piéges.

Si quelqu'un vous invite à aller à la  
danse, gardez-vous bien de vous rendre  
à cette perfide invitation; repoussez avec  
horreur la main qui veut vous y entraîner,  
c'est la main du démon.

Ah! puissiez-vous dire, avec la vertueuse  
Sara, que *vous ne vous êtes jamais  
trouvée avec les gens qui ne cherchent  
que le plaisir et le jeu; qui n'aiment  
qu'à sauter et à danser (a); et qui,  
comme ajoute le saint homme Job, après  
s'être divertis au son des instrumens,  
et avoir passé leur vie dans les déli-  
ces, sont tout-à-coup précipités dans  
l'enfer (b).*

---

(a) Tob. c. 3.

(b) Job. c. 11.

Suivez en cela les conseils du St.-Esprit ;  
éloignez-vous de ces lieux où les pécheurs  
s'assemblent, pour ne pas être enveloppée  
dans leurs crimes : car s'ils sont dignes de  
mort en faisant ce qu'ils font, vous n'en  
seriez pas moins dignes qu'eux en les  
imitant et en les approuvant.

**F I N.**

---

# T A B L E

## DES CHAPITRES.

---

|                                                                                            |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| CHAPITRE I <sup>er</sup> . <i>Considération générale sur la Danse ,</i>                    | page 7 |
| CHAP. II. <i>Les Danses condamnées par les Saintes Ecritures ,</i>                         | 22     |
| CHAP. III. <i>Les Danses condamnées par les Saints Pères et les Docteurs de l'Eglise ,</i> | 34     |
| CHAP. IV. <i>Les Danses condamnées par les Saints Conciles ,</i>                           | 40     |
| CHAP. V. <i>Les Danses condamnées par les Evêques et par les Théologiens ,</i>             | 43     |
| CHAP. VI. <i>St.-François de Sales n'est point favorable aux Danses ,</i>                  | 55     |
| CHAP. VII. <i>On doit obéir aux Supérieurs qui défendent les Danses ,</i>                  | 60     |

## T A B L E.

|                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CHAP. VIII. <i>Les Danses publiques sont dangereuses ,</i>                                 | 62 |
| CHAP. IX. <i>Les Danses particulières sont plus dangereuses que les Danses publiques ,</i> | 63 |
| CHAP. X. <i>La coutume ne peut justifier les Danses ,</i>                                  | 65 |
| CHAP. XI. <i>Circonstances qui rendent les Danses plus criminelles ,</i>                   | 69 |
| CHAP. XII. <i>Les Danses défendues dans les nœces ,</i>                                    | 78 |
| CHAP. XIII. <i>Il est défendu d'être présent aux Danses ,</i>                              | 81 |
| CHAP. XIV. <i>Les Danses sont plus dangereuses que les sociétés du monde ,</i>             | 84 |
| CHAP. XV. <i>Illusions des personnes qui ne croient pas pécher aux Danses ,</i>            | 86 |
| CHAP. XVI. <i>Les Curés doivent s'opposer aux Danses ,</i>                                 | 90 |

## T A B L E.

|                                                                                                     |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHAP. XVII. <i>Précautions avec lesquelles un Pasteur doit parler contre les Danses ,</i>           | 97  |
| CHAP. XVIII. <i>Les parens doivent empêcher leurs enfans d'aller aux Danses ,</i>                   | 101 |
| CHAP. XIX. <i>Les Maîtres et Maîtresses doivent empêcher leurs domestiques d'aller aux Danses ,</i> | 110 |
| CHAP. XX. <i>Tous ceux qui ont quelque autorité , doivent s'en servir pour abolir les Danses ,</i>  | 112 |
| CONCLUSION ,                                                                                        | 115 |
| 'AVIS importans qu'une jeune Demoiselle ne doit jamais oublier ,                                    | 121 |

FIN DE LA TABLE.

---

## APPROBATION.

---

*Lettre de Monsieur THIBIAT, Vicaire-général de Monseigneur l'Evêque de Metz, et Supérieur du grand Séminaire, à l'Auteur.*

MONSIEUR,

J'AI lu avec intérêt le Manuscrit que vous me confiez ; votre zèle contre un abus si nuisible aux mœurs ne peut être que loué ; et je ne doute pas qu'avec la grace du Seigneur, cet Ecrit ne produise du fruit : il est tiré des meilleures sources, et les vérités qu'il contient sont présentées de manière à faire impression sur les cœurs bien disposés.

Metz, le 17 Juillet 1821.

THIBIAT, *Vicaire-général.*







